

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(UCAD)



M002-01

**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)**

**Monographie pour l'obtention  
du Certificat d'Aptitude aux  
Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire,  
de la Jeunesse et des Sports**

**THEME :**

**Analyse de la problématique de l'emploi  
en République du Bénin  
L'expérience de Cotonou**

Présentée et soutenue par :

**ABOUBACAR Arouna Alimi**

Sous la direction de

**Dr Moustapha TAMBA  
Sociologue à l'UCAD**

**IX<sup>ème</sup> PROMOTION : 2000/2002**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)

Monographie pour l'obtention  
du Certificat d'Aptitude aux  
Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire,  
de la Jeunesse et des Sports

THEME :  
Analyse de la problématique de l'emploi  
en République du Bénin  
L'expérience de Cotonou

Présentée et soutenue par :

ABOUBACAR Arouna Alimi

Sous la direction de

Dr Moustapha TAMBA  
Sociologue à l'UCAD

IX<sup>ème</sup> PROMOTION : 2000/2002



**Thème**

**Analyse de la problématique  
de l'emploi en  
République du Bénin  
L'expérience de Cotonou**

## **MEDITATION 1**

❖ *LA PAUVRETE EST SOUVENT CAUSE DES QUERELLES  
CONJUGALES*

**EL HADJ ABOUBACAR Arouna**

## MEDITATION 2

❖ *LA PAIX, C'EST UN COMPORTEMENT...*

#

**FEU FELIX HOUPHOUET BOIGNY**

Président de la République de Côte d'Ivoire  
de 1960 à 1993

## MEDITATION 3

❖ « *LE PATRIOTISME DOIT TOUJOURS RESTER LA PRINCIPALE SOURCE D'INSPIRATION POUR TOUTES NOS ACTIONS ...» (1)*

**NELSON MANDELA**

Président de la République d'Afrique du SUD

---

(1) MANDELA (N). Un Long chemin vers la liberté, librairie générale française. Paris, 1995



## CITATION 1

*« Ce qu'il faut aujourd'hui pour notre pays, c'est incontestablement une vraie politique et un train de mesures dynamiques et novatrices pour l'emploi » (1)*

Son Excellence Mathieu KEREKOU  
Président de la République du Bénin

---

(1) KEREKOU Mathieu : Première Intervention radio-télévisée pendant la campagne électorale  
(Présidentielles 1996)



## CITATION 2

*« Le facteur le plus sensible de l'adaptation d'une société à son économie est l'emploi. Il apparaît que les incidences des problèmes de l'emploi sur la situation de la jeunesse vont être d'une particulière acuité et qu'il est très urgent de les étudier et de proposer des solutions ».*(1)

---

(1) Rapport d'une réunion régionale en Europe sur l'incidence de la situation économique sur l'accès des jeunes à l'éducation, la culture et le travail, 1997

**HYMNE DE L'EMPIRE  
DU WASSOULOU**

*Si tu ne peux organiser, diriger, défendre le  
pays de tes frères,*

*Fais appel aux hommes plus valeureux.*

*Si tu ne peux dire la vérité en tout lieu et en tout  
temps,*

*Fais appel aux hommes plus courageux.*

*Si tu ne peux être impartial,*

*cède le trône aux hommes justes.*

*Si tu ne peux protéger le faible et braver  
l'ennemi,*

*Donne ton sabre de guerre aux femmes qui  
t'indiqueront le chemin de l'honneur.*

*Si tu ne peux exprimer courageusement tes  
pensées,*

*Donne la parole au griot.*

# DEDICACE

- A mon Père El Hadj Arouna dit « Harou Bânon » pour son attachement et ses efforts soutenus pour ma réussite, j'exprime ma profonde gratitude et ma reconnaissance ; paix, prospérité et longévité.
- A ma Mère Aladja AROUNA Adiatou pour les sacrifices inouïs consentis afin de m'assurer une bonne éducation en général et singulièrement une scolarité santé, Longévité.
- A mon grand-frère El hadj AROUNA Issifou Naffa pour son soutien indéfectible ; paix, santé, prospérité et longévité.
- A Mon épouse ABOUBACAR Mêmouna : pour ton courage, ta patience, ton dévouement à assurer seule l'encadrement des enfants.
- A mes enfants Adam, Abdel Rayaye, Chadliath, Ouahidath, Rachidath pour vos peines pendant mes deux ans d'absence pour l'obtention du grade d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et du Sport : que ceci puisse guider vos pas pour vous souhaiter beaucoup de courage et de réussite.
- Que mon parcours scolaire et universitaire puisse vous inciter à la persévérance au travail.

# REMERCIEMENTS

Je suis particulièrement reconnaissant à tous ceux qui m'ont assisté avant et pendant cette formation, notamment à :

- Son excellence Monsieur le Président de la République du Bénin, Mathieu KEREKOU, pour son soutien et ses sages conseils qu'il m'a prodigués avant mon départ pour Dakar;
- Monsieur le MJSL du Bénin Monsieur HOUDE Aditi Valentin pour avoir soutenu ma candidature ;
- Monsieur le MFPTRA El Hadj Ousmane BATOKO pour son soutien ;
- Monsieur AREMOU A. Mansour DC du MJSL pour son soutien indéfectible ;
- Monsieur Moustapha TAMBA, Professeur de Sociologie à l'INSEPS pour avoir accepté de nous prodiguer de sages conseils qui nous ont permis de réaliser ce travail ;
- La Mission Française de Coopération, surtout à Monsieur Yves Martin pour s'être mis à notre service dans la résolution des divers problèmes matériels, sociaux et moraux qui se posaient à nous. Votre apport a été incommensurable et incontournable ;
- Monsieur Amadou I. DIA, Docteur en Sociologie de Sport pour ses conseils ;
- Messieurs BOSSOU Cossi DA/MFPTRA et ACCLASSATO Benjamin Comptable/MFPTRA, pour leur disponibilité, leur soutien et leurs services désintéressés durant toute ma formation ;
- Mademoiselle Justine K. pour ses services désintéressés ;
- Monsieur ALIDOU Moumouni et mon cousin AMADOU Madjidou vous méritez reconnaissance ;

- Mes oncles et tantes ainsi que mes frères, sœurs cousins et cousines pour leurs prières ;
- Tous les formateurs de la 9<sup>ème</sup> promotion des Inspecteurs et tout le personnel de l'administration de l'INSEPS de Dakar pour leur sérieux dans le travail ;
- Enfin que tous ceux qui de près ou de loin nous ont apporté leur soutien moral et matériel veillent trouver ici l'expression de notre fidélité.

## SIGLES

- INSAE = Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- M.S.C. = Minimum Social Commun ;
- R.G.P.H. = Recensement Général de la Population et de l'Habitat;
- P.N.B. = Produit National Brut ;
- P.A.S. = Programme d'Ajustement Structurel ;
- F.M.I. = Fonds Monétaire International ;
- A.P.E. = Agent Permanent de l'Etat ;
- P.E.E.S.I. = Programme d'Enquête et d'Etudes sur le Secteur Informel ;
- Ce.P.E.P.E = Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites Entreprises ;
- CAMPUS-BENIN = Coopération de Création d'Emplois ;
- P.A.M.E. = Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
- P.A.D.M.E.= Projet d'Appui au Développement des micro-Entreprises ;
- FSNE = Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi ;
- FIJ = Fonds d'Insertion des Jeunes ;
- PISEA = Projet d'Insertion des Sans-emplois dans l'Agriculture ;

- CONFESJES = Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ;
- CPR = Centre de Promotion Rurale ;
- CARDER = Centre d'Action Régionale Pour le Développement Rural ;
- PME = Petites et Moyennes Entreprises ;
- PMI = Petites et Moyennes Industries ;
- THIMO = Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre,
- ONG = Organisation Non Gouvernementale ;
- CFE = Centre de Formation des Entreprises ;
- MFPTRA = Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative ;
- AGDSD = Agence de Gestion de la Dimension Sociale du Développement ;
- AGETUR = Agence d'Exécution des Travaux Urbains ;
- CIPEN = Coordination Nationale des Initiatives et Projets d'Emplois Nouveaux
- PNDC = Programme Nationale de Développement Communautaire
- CREC = Caisse Rurale d'Épargne et de Crédit
- UCD = Unité Communautaire de Développement

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	2
<b>Première Partie : Cadre général d'étude</b> .....	5
<b>Chapitre : I- Géographie Physique de la République du Bénin</b> .....	6
<b>I-1 Situation et superficie</b> .....	6
a) <i>relief</i> .....	6
b) <i>climat</i> .....	6
c) <i>hydrographie</i> .....	6
d) <i>végétation</i> .....	6
<b>I-2 Les Données Sociales</b> .....	7
a) <i>au plan démographique</i> .....	7
b) <i>au plan économique</i> .....	8
c) <i>organisation administrative</i> .....	9
<b>Chapitre II- Contexte Socio-économique</b> .....	10
<b>II-1 Aperçu général</b> .....	10
<b>II-2 L'expérience de Cotonou</b> .....	13
<b>Deuxième Partie : Observations Participantes</b>	
<b>Synthèse des Principaux Résultats</b> .....	17
<b>Chapitre III - Observations Participantes</b>	
<b>Synthèse des Principaux Résultats</b> .....	18
<b>Troisième Partie : La Problématique de l'emploi</b> .....	25
<b>Chapitre IV- La Problématique de l'emploi</b> .....	26
<b>IV-1 L'impact de la dynamique démographique</b> .....	26
<b>IV-2 La population active et les tendances de l'offre d'emploi</b> .....	22
<b>IV-3 L'utilisation des ressources humaines</b> .....	30
<b>IV-4 La situation de l'emploi des femmes</b> .....	31
<b>IV-5 Politique et dispositifs d'appui à la création d'emploi</b> <b>et à la relance du secteur privé</b> .....	31
<b>IV-6 Dispositifs d'appui aux entreprises</b> .....	32
<b>IV-7 Dispositifs de formation</b> .....	33
<b>IV-8 Dispositifs d'insertion/réinsertion</b> .....	35
a) <i>Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi(FSNE)</i> .....	35
b) <i>Projet d'insertion des sans-emplois dans l'agriculture</i> .....	36
<b>Quatrième Partie : Suggestions-Alternatives-Solutions</b> .....	39
<b>Chapitre V : Suggestions-Alternatives-Solutions</b> .....	40
<b>V-1 Les stratégies et actions populaires</b> .....	46
<b>V-2 Accroître les capacités des communautés à la base</b> .....	46
a) <i>éducation et formation</i> .....	46



b) renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés.....	47
c) promotion de la santé et de l'hygiène communautaire.....	47
d) gestion communautaire de l'environnement et des infrastructures de développement.....	48
e) développement des capacités entrepreneuriales des communautés.....	48
f) amélioration du cadre institutionnel et législatif des actions communautaires.....	49
<b>V-3 Soutenir les investissements à haute intensité de main d'œuvre ...</b>	<b>49</b>
a) réhabilitation et réalisation des infrastructures Socio-communautaires.....	49
b) promotion des entreprises à haute intensité de main d'œuvre.....	50
<b>V-4 Promouvoir le développement des PME/PMI, des petits métiers et des micro-entreprises artisanales de production.....</b>	<b>50</b>
a) adoption des mesures favorables à la création des PME-PMI....	50
b) accès des artisans au crédit.....	51
c) renforcement des capacités techniques professionnelles et entrepreneuriales des artisans.....	51
d) promotion de la production artisanale.....	51
e) amélioration du cadre réglementaire, institutionnel et fiscal de l'artisanat.....	51
<b>V-5 Renforcer le développement professionnel.....</b>	<b>51</b>
a) préparation des demandeurs d'emploi à l'insertion dans la vie active et la spécialisation professionnelle.....	51
b) l'adoption et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue et de l'apprentissage.....	52
<b>V-6 Diversifier la production agricole.....</b>	<b>52</b>
a) consolidation des filières porteuses actuelles et développement de nouvelles filières.....	52
b) promotion des actions de recherche sur les cultures autres que le coton.....	53
<b>V-7 Renforcer les structures décentralisées à travers la planification et le développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage.....</b>	<b>53</b>
a) le renforcement des capacités des structures décentralisées en technique de planification et de gestion.....	53
b) le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage.....	54
c) la gestion communautaire des initiatives de développement.....	54
<b>V-8 Financement.....</b>	<b>55</b>
<b>V-9 Le Financement endogène.....</b>	<b>55</b>
a) les revenus collectifs des groupements villageois.....	55

<i>b) les fonds coopératifs et mutualistes.....</i>	56
<i>c) les financements alternatifs.....</i>	56
<b>V-10 L'apport de l'état.....</b>	56
<i>a) Le financement externe.....</i>	57
<b>V-11 Dispositifs institutionnels de coordination de mise en     œuvre et de suivi du programme.....</b>	57
<i>a) du comité de développement du village ou         du quartier de ville.....</i>	58
<i>b) du comité de développement de l'arrondissement.....</i>	59
<i>c) au niveau départemental.....</i>	59
<i>d) au niveau national.....</i>	59
<b>Conclusion Générale .....</b>	65
<b>Bibliographie .....</b>	69

## AVANT-PROPOS

Notre ambition aurait été de procéder à une réflexion sur une autre approche de demandeurs d'emploi.

Nous avons entrepris ce travail en notre qualité d'abord de professionnel du sport et ensuite de témoin ayant foulé les couloirs du département chargé de la fonction publique et du travail plusieurs années durant. Mieux encore nous avons été témoin de la crise de l'emploi au Bénin qui frappe essentiellement les jeunes qui se heurtent à une insuffisance prise en charge de leurs préoccupations aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif ; et qui ont de plus en plus du mal à trouver un premier emploi stable. L'inadéquation formation-emploi qui accentue le phénomène.

Ce sont là les raisons qui nous permettent d'aborder avec un certain esprit d'analyse le sujet de la présente monographie.

Nous pensions avoir accès le plus aisément possible à une documentation fournie pour de meilleures appréciations mais ce ne fut pas chose facile. Ceci nous oblige à rédiger dans un cadre limitatif.

Aussi le lecteur voudra-t-il bien nous excuser cette insuffisance et toutes les imperfections que pourrait comporter ce travail.

Notre seul vœu serait que cette investigation et les suggestions qui en découleront puissent servir de repère pour une prise de conscience nationale du problème posé et aussi inspirer d'autres voies pour une réflexion plus élaborée débouchant sur une compréhension et une maîtrise meilleures de cette autre approche en vue de lutter contre le chômage et le sous-emploi, notamment des jeunes.



# **INTRODUCTION**

La République du Bénin a traversé au cours des années 80 une période de crise économique, sociale et politique sans précédent dans son histoire moderne. La tenue de la « Conférence des Forces Vives de la Nation » en 1990 a permis au peuple béninois de faire son autocritique et de prendre les décisions et les orientations politiques qui s'imposent. Parmi celles-ci, il convient de rappeler la nécessité de sauvegarder et de renforcer les libertés individuelles et de choisir l'économie de marché comme modèle de développement.

Les premières mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise ont d'abord affecté l'emploi, mettant au chômage des milliers de béninois et accentuant la crise sociale qui perdure depuis. Cette situation s'est traduite par un recul des emplois dans le secteur formel et une croissance rapide des emplois dans le secteur informel caractérisé par une faible productivité et un sous emploi important.

Des tentatives de solutions ont été apportées à ce problème au cours des cinq dernières années à travers les mesures d'ajustement structurel de l'économie et notamment l'ouverture de grands chantiers générateurs d'emplois occasionnels.

Mais aujourd'hui, force est de constater que ces initiatives, louables sont insuffisantes et en deçà des attentes de la population. C'est pourquoi, compte tenu de l'ampleur du problème du chômage, des mesures plus originales doivent être prises pour relever le défi de l'emploi.

En effet, selon les projections de l'INSAE, la population potentiellement active (10 – 64 ans) augmentera en moyenne de 130 000 personnes par an dans la période de 1997-2002. Ces données soulignent toute l'importance de l'offre de main d'œuvre dont s'enrichit le marché de l'emploi en même temps que l'activité des problèmes de demandes d'emplois.

C'est pourquoi la stratégie du gouvernement en matière de promotion de l'emploi repose sur les quatre principes suivants :

- La responsabilisation du citoyen face aux problèmes de l'emploi et l'organisation de la solidarité nationale à partir des unités communautaires de développement.
- L'acquisition et la gestion par ces communautés du Minimum Social Commun afin de contribuer pleinement au développement économique national.
- La création d'un environnement favorable à l'émergence des initiatives privées dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.
- La décentralisation de l'administration et la déconcentration de l'activité économique.

C'est ainsi que notre travail s'articulera autour de cinq chapitres principaux :

- I- La Géographie physique de la République du Bénin.-
- II- Le Contexte socio-économique
- III- La problématique de l'emploi
- IV- L'observation participante et la synthèse des principaux résultats
- V- Les Suggestions- Alternatives – Solutions.-

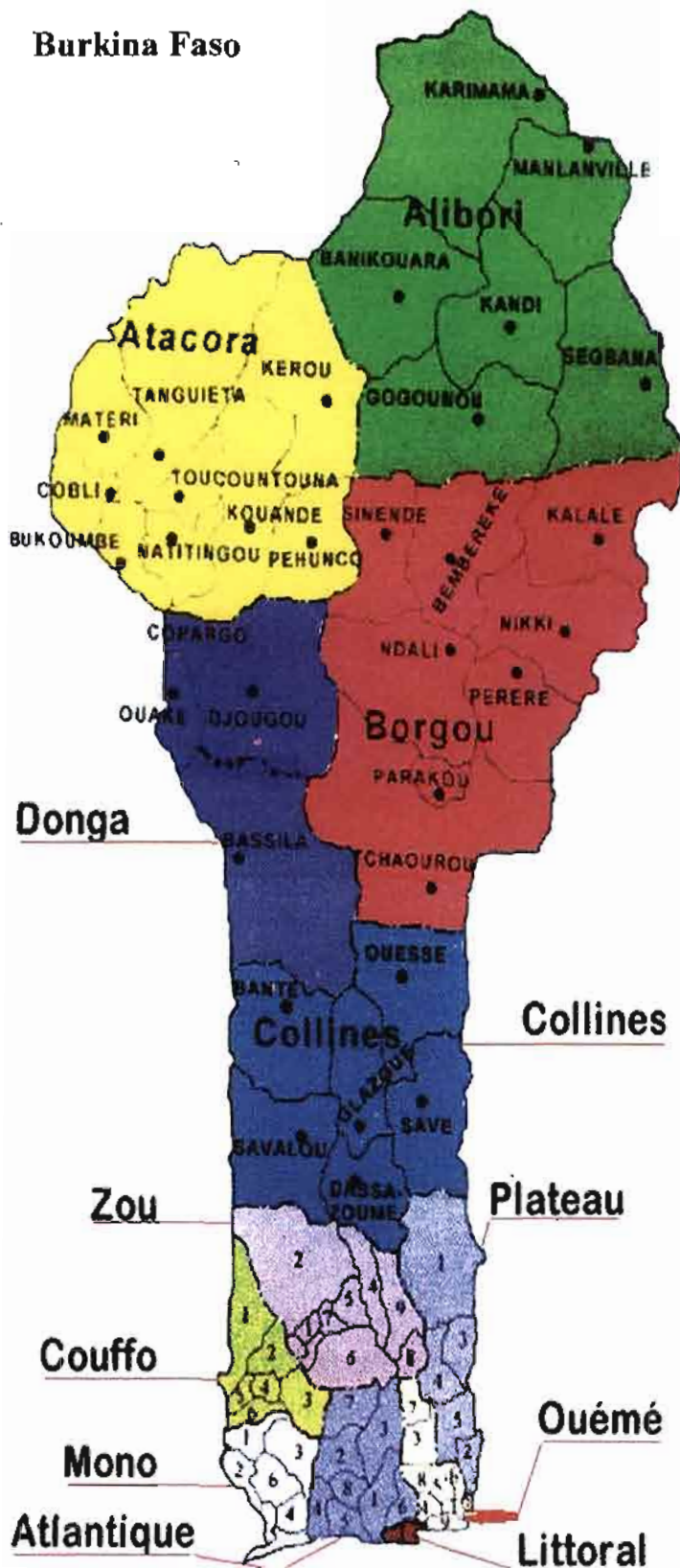


**CADRE GENERAL D'ETUDE**

# CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

République du Niger

Burkina Faso



République  
Fédérale  
Du  
Nigéria

République

Togolaise

Océan Atlantique



## Chapitre : I Géographie physique de la République du Bénin

### *I-1 Situation et superficie*

La République du Bénin est un Etat du Golfe de Guinée limitée au Nord par le Niger, au Nord-Ouest par le Bourkina Fasso, à l'Est par le Nigéria, à l'Ouest par le Togo et au Sud par l'Océan Atlantique sur une côte de 125 km.

Le Bénin couvre une superficie de 112 680 km<sup>2</sup>.

#### *a) Relief*

Le Bénin se présente comme une étroite bande de terre avec 700 km de longueur et 125 km dans sa partie la moins large.

Il comporte cinq zones naturelles en remontant du Sud au Nord :

- Une zone côtière sablonneuse ;
- Une zone de terre de barre ;
- Une zone de sol silico-argileux
- Une zone en hauteur : le massif de l'Atacora (800 m d'altitude)
- Une zone des plaines du fleuve Niger.

#### *b) Climat*

Le Bénin est soumis à deux types de climats

- Au Sud, un climat équatorial chaud et humide avec deux saisons des pluies qu'intercalent deux saisons sèches.
- Au Nord, règne un climat tropical de type soudanien sec avec une saison des pluies et une saison sèche.

#### *c) Hydrographie*

Le réseau hydrographique bien que très développé reste cependant irrégulier selon les saisons. Ainsi, le Bénin est traversé par plusieurs cours d'eau qui se répartissent entre le bassin du Niger et le bassin côtier.

Les importants cours d'eau sont les suivants :

- pour le bassin côtier : l'Ouémé, le Mono, le Zou, le Couffo
- pour le bassin du Niger : l'Alibori, le Mékrou, la Pendjari.

#### *d) Végétation*

Les terres sont fertiles dans la zone des lagunes. Les savanes arborées occupent la partie centrale et les savanes herbeuses couvrent le Nord-Est et l'agriculture est favorisée au Nord-Ouest sur le plateau de l'Atacora par le régime des pluies.

## ***I-2 Les Données sociales***

### *a) Au plan démographique*

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1992, la population du Bénin était de 4 915 555 habitants et sera estimée à 6 390 000 habitants en l'an 2000 avec un taux de croissance de 3,82% par an.

Cette population se remarque par les caractéristiques démographiques suivantes :

❖ 0 à 14 ans	:	48,6%
❖ 15 à 59 ans	:	45,4%
❖ 60 ans et plus	:	6%

La population du Bénin est inégalement répartie sur le territoire national comme l'indique le tableau N°1

- Population du Bénin selon les Départements et quelques grandes villes

DEPARTEMENT	Effectif (habitants)	Hommes	Femmes	Densités H/km <sup>2</sup>	Population de Quelques Grandes Villes	
ATACORA	649 308	321 673	327 635	21	NATITINGOU	57 153 H
					DJOUGOU	134 099 H
ATLANTIQUE	1 066 373	520 652	545 721	322	COTONOU	536 827 H
					OUIDAH	64 433 H
BORGOU	827 925	416 831	411 094	16	PARAKOU	105 577 H
					KANDI	73 138 H
MONO	676 377	322 104	354 273	169	LOKOSSA	54 260 H
OUEME	876 574	420 277	456 297	193	PORTO-NOVO	179 138 H
ZOU	818 998	388 799	430 199	43	ABOMEY	66 595 H
					BOHICON	81 890 H
ENSEMBLE BENIN	4 915 555	2 390 336	2 525 219	43		

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), INSAE, 1992

### b) *Au plan économique*

L'économie béninoise se caractérise depuis 1992 par la relance de la production agricole et animale en vue de garantir l'autosuffisance alimentaire. Malgré que cette agriculture soit encore sous-développée, elle est la première activité du pays (80% de la population active, 40% du PNB).

Le Bénin qui s'est reconverti en 1993 à l'économie du marché, est confronté à la fois à la crise économique structurelle qui frappe

l'ensemble du continent, aux effets de la dévaluation du franc CFA et à la contre bande menée à grande échelle à travers ses frontières.

*c) Organisation administrative*

Le territoire de la République du Bénin est divisé en six (6) départements que sont :

- au Sud : l'Ouémé, l'Atlantique, le Mono
- au Nord : l'Atacora, le Borgou.
- au Centre : le Zou

Les départements sont subdivisés en sous-préfectures ou circonscriptions urbaines (77), lesquelles sont constituées par des communes (528) et enfin ces dernières sont composées par des quartiers de villes ou villages (3497).

## Chapitre : II Contexte Socio-économique

### II-1 Aperçu général

La situation économique et financière du Bénin a été marquée au cours des années 80 par des contre performances qui avaient conduit le pays à un état de stagnation économique marqué par un déficit budgétaire croissant et un montant considérable d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

Depuis le lancement en 1989 du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.) avec l'assistance du FMI (Fonds Monétaire International) et de la Banque Mondiale, les différents programmes d'ajustement mis en œuvre par le Gouvernement avec le soutien de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et des autres partenaires au développement ont permis d'obtenir des résultats positifs au plan économique et financier.

Les réformes économiques ont permis entre autres :

- Une réorientation fondamentale de la politique économique du pays ;
- L'assainissement des finances publiques et la réforme du cadre réglementaire ;
- La restructuration des entreprises du secteur parapublic avec d'importantes liquidations et privatisations.
- La réduction des effectifs des agents permanents de l'Etat (APE) avec le programme de départ volontaire et ciblé de la fonction publique.

Sur le plan des réformes structurelles, l'objectif principal du secteur public est d'accroître sa contribution à la mise en place des infrastructures et des services sociaux de base nécessaires pour la croissance, tout en stimulant le secteur privé en vue de la diversification de l'économie et le développement de l'appareil productif.

Malgré les résultats encourageants obtenus, l'économie béninoise demeure extrêmement vulnérable aux fluctuations de la conjoncture extérieure du fait de la faible diversification de sa base de production.

Par ailleurs, la pauvreté demeure un problème grave au Bénin, dans les zones rurales en général et en particulier dans certaines agglomérations urbaines. Les emplois générés par les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre n'ont pas comblé les attentes des jeunes diplômés sans-emploi répartis dans neuf promotions universitaires depuis la suspension des recrutements systématiques à la Fonction Publique en 1986.

Il reste donc beaucoup à faire pour juguler le chômage et accroître les services sociaux de base mis à la disposition des couches les plus défavorisées de la population.

Le Programme National de l'Emploi se veut un cadre de mise en commun des efforts pour offrir à la population en général et à la jeunesse en particulier une raison de vivre et d'espérer en un avenir meilleur grâce à la promotion d'emplois durables.

Le Bénin a plus particulièrement besoin de déployer les efforts pour porter les services de base tels que l'éducation, la santé, la couverture des besoins alimentaires, l'approvisionnement etc... à un niveau de qualité minimale.



**L'Expérience de Cotonou**

## II.2 L'expérience de Cotonou

Le choix de Cotonou se justifie par le fait que la ville incarne en elle seule tous les problèmes de la jeunesse du Bénin.

La ville de Cotonou est la capitale économique, et reste la plus peuplée avec près d'un million d'habitants. C'est le lieu d'habitation des différentes catégories socio-professionnelles du paysan à l'autorité politique dirigeante en passant par les différentes couches intermédiaires composant la société.

C'est le lieu où cohabitent agriculteurs et entrepreneurs, bidonvilles et constructions modernes, non instruits et diplômés, chômeurs et travailleurs, délinquants, pauvres et riches, gouvernés et gouvernants etc ...

C'est là où se trouvent rassemblés tous les jeunes de différents horizons. Ils vivent dans ces contradictions sus mentionnées qui façonnent leur personnalité et édifient leur avenir. Les jeunes se forment à partir de ces phénomènes.

C'est à Cotonou où se trouvent les différents organismes nationaux et internationaux susceptibles d'aider les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les organes de décisions tant gouvernementaux que non gouvernementaux, publics ou privés, nationaux ou internationaux.

De même, Cotonou concentre à lui seul près de 56% de la population urbaine totale. Cette tendance à l'urbanisation, fruit d'un accroissement naturel mais surtout d'un exode rural massif se répercute sur la qualité des conditions de vie des populations en général et sur l'accès des jeunes diplômés en particulier.

Cette population de plus en plus nombreuse de jeunes descolarisés, sans qualification professionnelle, se trouve défavorisée sur le marché de l'emploi. En effet, qu'il s'agisse du secteur public où les emplois se font rares, ou du secteur privé qui est encore embryonnaire et dont la capacité d'absorption est faible, les conditions de recrutement sont



devenues rigoureuses : des diplômes sont exigés et l'on tient compte de la qualification professionnelle des postulants.

Or, la quasi-totalité de la jeunesse béninoise ne répond pas à ce critère. Livrés à eux-mêmes, ces jeunes sont enclins à des activités marginales en zones urbaines particulièrement à Cotonou et semblent plus exposés à la délinquance et à d'autres formes de déviation dont le chômage est l'aboutissement.

Compte tenu de l'ampleur que prend ce problème, il est donc nécessaire qu'on s'y intéresse.

Et c'est dans ces conditions qu'en 1986, l'Etat dans la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel et du FMI a décidé de ne plus recruter dans la fonction publique des Agents Permanents de l'Etat (APE) tout au contraire, il fallait désengorger la fonction publique en proposant aux Agents Permanents de l'Etat un « Départ Volontaire », d'ailleurs le FMI a même donné le nombre d'Agents à faire partir par catégorie professionnelle pour assainir l'économie du pays.

Néanmoins, l'Etat n'est pas resté indifférent face à la nouvelle situation ; il a demandé aux jeunes de se constituer en « Associations » avec des projets fiables et bancables.

C'est ainsi que certains se sont regroupés en Associations qui difficilement ont vu le jour à cause de la bureaucratie et la lourdeur administrative.

Cependant, certaines associations ont pu bénéficier de l'aide de l'Etat par contre, celles qui n'ont pas réussi à se faire enregistrer au Ministère de l'intérieur ont choisi le secteur informel.

A Cotonou, il y a des jeunes qui sont allés vers le secteur privé pour enseigner les uns dans les cabinets privés de santé, les autres ont entrepris des initiatives privées 50% de ces jeunes exercent aujourd'hui des métiers incompatibles à leur qualification.

De nos jours, au Bénin et à Cotonou, 90% des jeunes diplômés sans emplois ou non sont vendeurs d'essence au bord des rues ou conducteurs de « Taxi-Motos » communément appelés « Zémidjan ». Le jeune se débrouille soit pour s'acheter sa propre moto soit louer une moto par jour auprès d'un propriétaire d'engin à qui il doit verser entre 1500 à 2000 F la journée. Dans cette catégorie de jeunes, on trouve des ingénieurs, des médecins, des enseignants et des professeurs etc.

C'est aussi un métier à hauts risques dans la mesure où certains d'entre eux se transforment en de grands bandits pour attaquer les autres conducteurs la nuit et même parfois en pleine journée.

Par ailleurs, l'Etat béninois a aussi créé une institution dénommée « FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE POUR L'EMPLOI » (FNSE) qui a pour vocation l'insertion socio-économique des jeunes à hauteur de 50% de leur salaire que doit lui verser sa structure d'accueil qui lui délivre une lettre d'agrément valable pendant deux ans au moins. Donc, ladite structure et l'Etat se partagent le salaire du « sans-emploi » à raison de 50%. Mais l'expérience est en train d'échouer depuis 4 ans dans la mesure où l'Etat veut obliger ces structures d'accueil à garder les intéressés définitivement après le contrat des deux ans. Et les institutions sont actuellement réticentes dans l'accueil des diplômés sans emploi.

De plus, aujourd'hui, les jeunes de Cotonou ont tendance à se regrouper en association pour créer des Organisations non gouvernementales (ONG). C'est ainsi qu'on rencontre à Cotonou et rarement dans les autres centres, la prolifération de ces ONG qui en fait sont systématiquement écartées de leurs objectifs car généralement elles s'occupent plus de l'épanouissement de leurs membres que dans le sens de leurs attributions.

En fait, l'Etat Béninois a créé assez de structures pouvant s'occuper de l'insertion socio-économique des jeunes. Mais en réalité ces structures ne jouent pas véritablement leurs rôles. Il faudrait alors que les jeunes eux-mêmes soient intégrés dans ce milieu et que l'Etat en fasse sa chose.

Ensuite, il faut créer ou faciliter l'accès aux crédits des diplômés sans-emplois et les autres catégories sociales afin de leur permettre de s'installer dans le secteur informel. De plus les aider à avoir de la terre cultivable à exploiter car aujourd'hui à Cotonou ce n'est pas facile d'accéder à une parcelle de terre.

De plus, il y a inadéquation formation-emploi car le système scolaire doit être revu. La mise en place des centres expérimentaux d'information et de valorisation des innovations en matière d'emploi serait une bonne initiative.

En définitive, la situation difficile que vivent les jeunes de Cotonou pousse bon nombre d'entre eux à trouver un exutoire dans la délinquance, la drogue, la sexualité et la prostitution compromettant ainsi leur santé physique et mentale ; c'est pourquoi nous pouvons dire qu'il serait nécessaire d'insister sur l'entraînement à la responsabilité des jeunes des centres urbains en général et à Cotonou en particulier. Ce choix sera fondé sur une valorisation du potentiel des jeunes, de leur vécu et de leurs sensibilités propres en vue de leur implication à des tâches de planification et de gestion de leurs différents projets voire même des programmes de développement durable.

**OBSERVATIONS PARTICIPANTES  
SYNTHESE DES PRINCIPAUX  
RESULTATS**

### **Chapitre III OBSERVATIONS PARTICIPANTES SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS**

Dans le contexte économique actuel, l'activité des problèmes de l'emploi appelle une thérapie rationnelle et efficace afin de lutter contre la pauvreté, le chômage, le sous-emploi et l'exclusion sociale sur toutes ses formes.

Afin de permettre au Gouvernement de suivre très étroitement la conjoncture du marché du travail, l'observatoire de l'emploi qui a pour missions essentielles de collecter, traiter, analyser et mettre à la disposition des acteurs publics et privés des éléments de compréhension et d'orientation en matière de gestion du marché de travail a engagé une activité de recherche permanente d'information sur l'emploi ayant pour finalité la publication d'un tableau de bord semestriel sur l'emploi.

Le tableau de bord semestriel sur l'emploi est un document qui présente toute une batterie d'indicateurs sur la situation de l'emploi au cours d'un semestre donné.

L'enquête ayant conduit à son élaboration vise quatre (4) objectifs principaux :

- recenser les indicateurs du marché du travail notamment les demandes et offres d'emploi enregistrés au cours du semestre ;
- analyser les dynamiques d'emploi (les recrutements et les placements, les créations d'emploi, les réductions d'emploi) ;
- étudier les impacts directs sur l'emploi de la poursuite de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel (les compressions, les politiques d'aide à la réinsertion et à la création des PME-PMI) ;
- présenter les perspectives d'emploi.

Le travail sur les documents, les archives et les faits vécus sur le terrain nous ont permis d'enregistrer des phénomènes, de contrôler certaines déclarations et de mesurer la distance entre l'idéal et la réalité.

Le tableau de bord sur l'emploi du 1<sup>er</sup> Semestre 1999 a été réalisé à partir des résultats d'une enquête auprès d'un échantillon sur liste d'unités statistiques :

D'une manière synthétique, il ressort pour l'essentiel ce qui suit :

Au total, 16 165 emplois nouveaux ont été dénombrés au cours du premier semestre 1999. Sur cet ensemble, les emplois permanents comptent pour 75,6% ; les emplois occasionnels 24,4% traduisant ainsi un retournement de la tendance par rapport au 2<sup>ème</sup> semestre 1998.

En revanche, 1749 réductions d'emplois ont été enregistrées. Il en résulte que les créations nettes d'emploi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1999 s'élèvent à 14416.

En ce qui concerne les indicateurs du marché de l'emploi, seulement 78 offres d'emplois ont été dénombrées contre 1679 demandes d'emploi. Cette faiblesse des offres et demandes d'emploi enregistrées ne traduisent pas un retournement de la tendance sur le marché de l'emploi mais résulte du fait que certains utilisateurs de main-d'œuvre ne renseignent pas les services publics de l'emploi sur la situation de leur main-d'œuvre. Cette pratique résulte d'une inobservation de la loi 90-004 du 14 Mai 1990 régissant les déclarations périodiques de la main-d'œuvre, les embauches et résiliations de contrats du travail.

Il importe aussi de souligner que la majorité de la population en âge de travailler et à la recherche d'un premier emploi n'est pas motivée pour déposer leur demande d'emploi au niveau de diverses structures ; la chance de conquérir un emploi par ce mode classique devenant de plus en plus hypothétique.

Tous secteurs confondus, 6659 recrutements ont été dénombrés au cours de la période de référence de l'enquête.

S'agissant de la politique d'aide à la création des PME-PMI, les diverses stratégies mises en œuvre ont permis la création de 8996 emplois.

Quant aux politiques d'appui à la promotion d'emplois, 510 emplois ont été générés au total.

Par ailleurs, les perspectives d'emploi déclarées par les entreprises créées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1999 sont globalement optimistes pour le deuxième semestre de l'année 1999 :

- environ 61% des entreprises enquêtées envisagent de réviser à la hausse leurs effectifs ;
- très peu d'entreprises (1%) annoncent une réduction de leurs effectifs ;
- 38% des entreprises prévoient une stabilité de leurs effectifs.

De l'analyse des résultats de l'enquête, il ressort pour l'essentiel que l'appui à la création d'emplois est surtout le fait de l'Etat à travers les dispositifs d'aide et d'appui à la promotion de l'emploi (54,8%).

En revanche, la contribution du secteur privé à la création de l'emploi a été relativement faible (11,5%).

Le tableau N°3 présente la contribution de chaque structure à la création d'emplois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1999.

III-1 Tableau n°3 : Contribution de chaque structure à la création d'emplois au cours du 1<sup>er</sup> Semestre 1999.

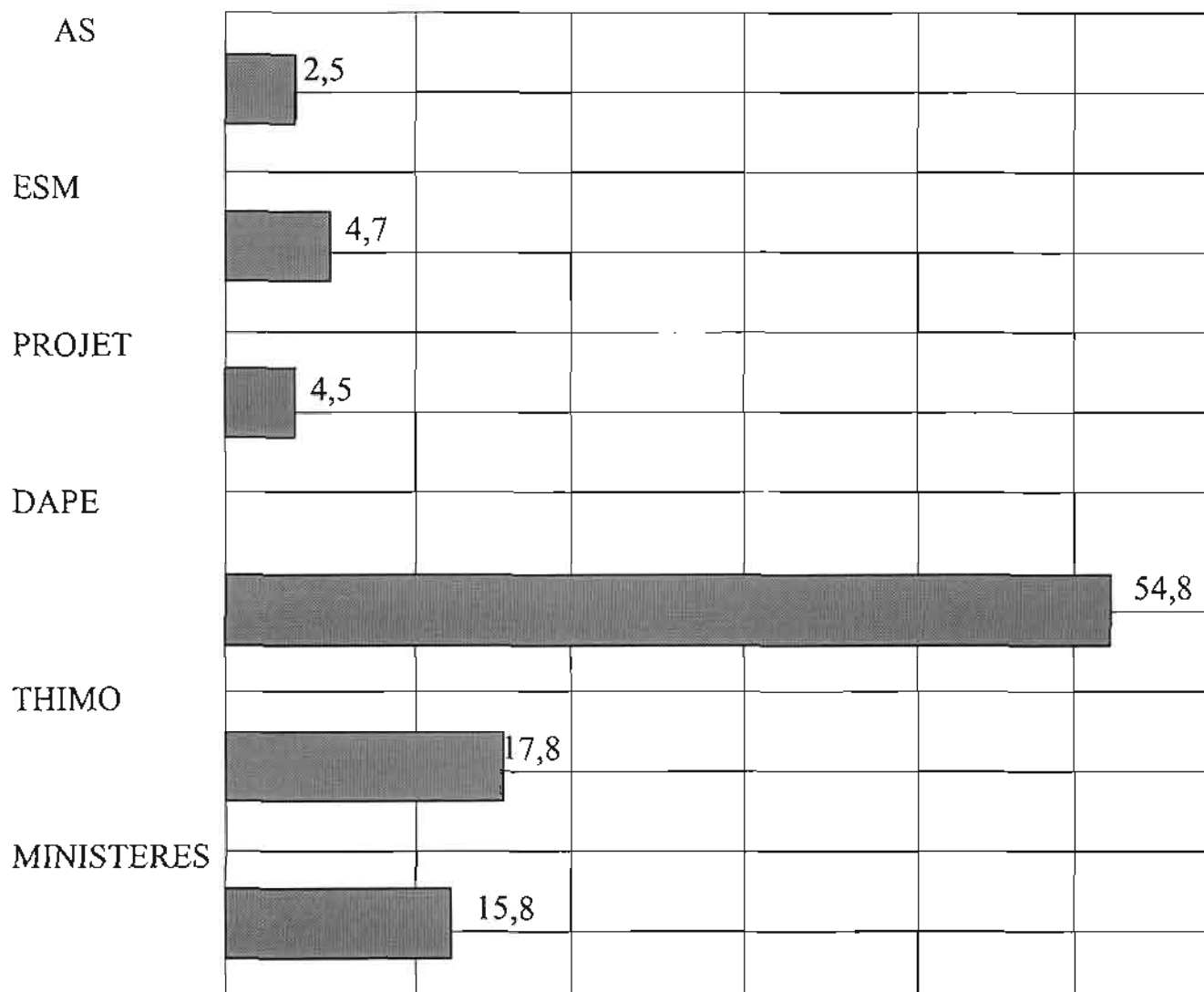
STRUCTURES		Nombre d'emplois créés	Contribution en %	Total	%
Institutions Publiques	Ministères MECCAG- PDPE (DPI) MIPME (DDI) MFPTRA	$\frac{2546}{624}$	$\frac{15,8}{7,5}$	14294	88,4
	Agences d'exécution des travaux à haute intensité de main d'œuvre (AGDSD, AGETUR)	2884	17,8		
	Dispositif d'appui à la création et à la promotion de l'emploi (CIPEN, PADME, Programme CAMPUS-BENIN, FSNE, PISEA, CePEPE)	8864	54,8		
Divers Projets (GTZ, ABPF, PEPCLS)		705	4,3	705	4,3
Entreprises du secteur moderne		764	4,7	764	4,7
Autres structures (CNHU, Projets SUM, SATOM, Radio Golf FM, AUTIE-SERVICE, BETHESDA, LC2, LND)		402	2,5	402	2,5
TOTAL		16 165	100	16 165	100

Source : Observatoire de l'Emploi 6<sup>ème</sup> édition 1<sup>er</sup> Semestre 1999, page -10





III.2 Graphique : Contribution de différentes structures à la création de l'emploi (en%)



- AS = Autres structures
- ESM = Entreprises du Secteur Moderne
- DAPE = Dispositifs d'Appui à la Promotion de l'Emploi
- THIMO = Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre

Source : Observatoire de l'Emploi 6<sup>ème</sup> édition 1<sup>er</sup> semestre 1999, p-10

III-3 Tableau N°4 : Répartition des emplois par type

<b>Types d'emplois</b>	Permanents	Contractuels	Occasionnels	Total	%
<b>Indicateurs</b>					
Recrutement	4344	1280	1378	7002	43,3
Création d'emplois	1173	-	215	1388	8,6
Impacts directs de la main d'œuvre Du PAS	6728	-	1047	7775	48,1
Ensemble	12245	1280	2640	16165	100
%	75,6	7,9	16,5	100	

Source : Observatoire de l'Emploi 6<sup>ème</sup> édition 1<sup>er</sup> semestre 1999, p-11

III-4. Tableau n°5 : Les impacts directs de la mise en œuvre du PAS sur l'emploi

STRUCTURES	Politiques d'aide à la Création des PME-PMI			Politique d'appui à la promotion de l'emploi	
	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre de dossiers agréés	Nombre d'emplois correspondants	Contrat assistance emploi	Emplois générés par diverses activités
FSNE	16	2	16	510	-
PAPME	271	178	1211	-	-
PADME	5145	3623	6508	-	-
CIPEN	83	64	64	-	-
PESEA	267	51	179	-	-
DDI	18	11	722	-	-
Programme CAMUS-BENIN	37	12	76	-	-
CePEPE	12	5	40	-	-
AGeFIB	----	71	180	-	-
Total	5849	4017	8996	510	-

--- = Information non disponible

Source : Observatoire de l'Emploi 6<sup>ème</sup> édition 1<sup>er</sup> semestre 1999, p-26



**LA PROBLEMATIQUE DE  
L'EMPLOI**

## **Chapitre : IV La problématique de l'emploi**

La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée la main d'œuvre nécessaire à la production des biens économiques et des services. D'une façon générale, les données sur la population active ne comprennent pas les étudiants, les femmes exclusivement occupées aux travaux de leur ménage, les retraités, les rentiers et les personnes entièrement à la charge d'autrui. De façon plus spécifique, la population active comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, pourvues d'un emploi ou en chômage ou cherchant pour la première fois un emploi. Toute problématique de l'emploi est donc en partie directement influencée par le rythme d'augmentation de la population, notamment celui de la population d'âge actif qui détermine l'offre de main d'œuvre.

### **IV-1 L'impact de la dynamique démographique**

La dynamique démographique de la population béninoise se caractérise par un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,28 % inférieur au taux de croissance économique au cours des 5 dernières années (4% entre 1991 et 1995). Ce taux de croissance démographique est appelé à augmenter légèrement pour atteindre le taux de croissance naturelle (évaluée en 1992 à 3,2%), du fait de la baisse très sensible attendue des émigrations internationales et du renforcement probable des retours des béninois de l'étranger.

La structure par sexe et par âge de la population relève que la population est jeune et accuse un déficit en hommes, surtout d'âge mûr. La population béninoise gardera pendant longtemps encore son caractère jeune. En 1992, près de la moitié de cette population est âgée de moins de 15 ans et les personnes d'âge actif représentent 48% de la population totale.

Selon les projections démographiques de l'INSAE, la population de la tranche 10-64 ans suivra une évolution légèrement supérieure à celle de la population totale. Ces projections indiquent que cette population passera de 3.547.000 personnes en 1977 à 4 326 000

personnes en l'an 2002, ce qui donne une augmentation moyenne annuelle d'environ 130 000 personnes d'âge actif si les tendances actuelles sont maintenues. Ainsi, la dynamique de la population entraînera une pression très forte sur le marché du travail et dans le domaine de la formation professionnelle. Cette tendance sera encore plus vive dans les villes qui connaissent une croissance démographique plus élevée.

Par ailleurs, l'exode rural qui dépouille une partie de nos campagnes des actifs, prive le milieu rural des bras valides, accentue la pression démographique en milieu urbain et engendre la paupérisation des populations des villes et des campagnes.

La croissance démographique constitue cependant un atout pour le développement dans la mesure où la population est capable de produire les biens dont elle a besoin ou de gérer assez de richesses pour acquérir les biens et services nécessaires à son bien être. Mais les situations d'équilibre population-ressources ne sont jamais définitives car, elle dépendent des facteurs tels que la dynamique démographique, les ressources disponibles et les rapports entre la population et son environnement. Aussi, les migrations et les mutations sociales et technologiques constituent-elles des réponses de la population au déséquilibre population-ressources.

En définitive, les paramètres à prendre en compte dans la définition d'une stratégie pour l'emploi sont à la fois la jeunesse de la population béninoise, son déficit en hommes d'âge mûr et le déséquilibre permanent existant entre population et ressources disponibles.

#### ***IV-2 La population active et les tendances de l'offre d'emploi***

La population active est inégalement répartie entre le milieu urbain et le milieu rural. En 1992, on évalue à 66 % la proportion de la population active vivant en milieu rural. La répartition de la population selon l'activité montre la forte pression qui s'exerce sur le marché du travail non agricole. On évalue à 34% la proportion de la population active occupée exerçant des activités agricoles.

Le secteur agricole reste potentiellement le plus grand pourvoyeur en terme de volume d'emplois au Bénin. Cependant, le niveau de l'emploi y croît à un rythme lent, soit à un taux annuel moyen d'accroissement inférieur à 1% (1.063.401 personnes en 1979 et 1.149.305 personnes en 1992). Cette augmentation correspond à 85 904 emplois sur la période, soit 6.650 emplois en moyenne par an.

La répartition de la population active occupée selon les grands groupes d'âges et quelques groupes de professions dominantes fait apparaître deux phénomènes caractéristiques de la structure de la main-d'œuvre :

- l'importance des enfants d'âge scolaire (niveau primaire) parmi la population active.
- le poids des jeunes (15-29 ans) au sein de la population active occupée, notamment parmi les ouvriers et les artisans.

Tableau N°2 : la Répartition (en %) de la population active occupée par grands groupes d'âges et par groupe d'occupation.

Groupes d'âges	Trois principaux groupes d'occupation			
	Paysans et pêcheurs	Ouvriers et artisans	Professions commerciales	Toutes professions
10 – 14 ans	15,04	9,15	8,54	12,54
15 – 29 ans	34,74	59,63	39,68	39,18
30 – 64 ans	42,02	29,03	46,83	42,15
65 ans et plus	8,20	2,19	2,19	6,12
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 1992

Ce constat pose le problème préoccupant de l'éducation des enfants, l'entrée dans la vie active et celui de l'appui à apporter aux jeunes artisans, ouvriers et paysans pour améliorer leur compétence professionnelle. La forte proportion des enfants en activité dans le secteur agricole doit aussi s'interpréter comme un signe de l'analphabétisme structurel des populations en milieu rural. En effet, les enfants non scolarisés d'aujourd'hui seront les adultes analphabètes de demain.

Aucun dénombrement exhaustif n'a permis de recenser les travailleurs dans le secteur moderne au cours de ces dernières années néanmoins, à partir de l'enquête réalisée dans le cadre du Programme d'Enquête et d'Etude sur le Secteur Informel (PEESI) et différentes autres sources, l'évaluation de la population active occupée dans le secteur moderne se chiffre à environ 89.000 travailleurs en 1992.

En 1987, l'emploi dans le secteur structuré était évalué à 88 610. Les estimations pour (89 000 emplois) indiquent donc une quasi stagnation de l'emploi dans le secteur moderne. Les difficultés économiques et financières du Bénin ainsi que les mesures d'ajustement



structurel qui ont été mises en œuvre à partir de 1989 expliquent ce niveau de l'emploi.

La population active occupée dans le secteur non agricole a plus que doublé entre 1979 et 1992, passant de 425 872 personnes en 1979 à 903.823 personnes en 1992. Cette évolution correspond à environ 37 000 nouveaux emplois en moyenne par an dans ce secteur. Ainsi, la stagnation des effectifs du secteur moderne a pour conséquence le gonflement des effectifs d'actifs du secteur informel caractérisé par la précarité de l'emploi, le sous-emploi et une faible productivité.

Il convient de faire remarquer à ce niveau qu'en dépit des efforts déployés ces dernières années par les pouvoirs publics, l'évolution vertigineuse de la demande d'emplois demeure une préoccupation majeure.

#### *IV-3 L'utilisation des ressources humaines*

La situation de l'emploi est caractérisée au cours des vingt dernières années par un renversement spectaculaire des tendances : on a observé à la fin des années 70 et au début des années 80 une forte croissance de l'emploi dans le secteur structuré. Depuis 1986, cette tendance a fait place à un développement rapide de l'emploi dans le secteur informel.

Par ailleurs, la faible efficacité interne du système éducatif aggrave cette situation en déversant sur le marché du travail la plupart des déscolarisés.

Il y a donc à la fois crise de l'offre d'emploi et crise du système de formation professionnelle et technique.

Au Bénin, l'enseignement technique et de la formation professionnelle est confronté à des contraintes qui limitent son efficacité et son rayonnement. Il s'agit de l'insuffisance des structures d'accueil et de leur inégale répartition géographique.

#### **IV-4 La situation de l'emploi des femmes**

Les femmes représentent 51% de la population du Bénin. Leur rôle a été longtemps méconnu dans les activités économiques lorsqu'on comptabilise la contribution des ressources humaines à la production nationale. Pourtant, elles sont présentes dans tous les secteurs de la vie sociale et économique : elles constituent 32% des actives agricoles et plus de 90% des actives dans le commerce.

La main-d'œuvre féminine est très importante dans la production végétale notamment pour le semis, le sarclage, l'épandage d'engrais et la récolte.

En dehors des travaux domestiques, elles jouent également un grand rôle dans le commerce alimentaire et s'adonnent aux activités de transformation des produits agricoles. Elles dominent les circuits de distribution tant des produits locaux que des biens importés. Leurs activités portent aussi bien sur les produits vivriers que les produits manufacturés ou autres. On les rencontre dans les marchés comme détaillantes, demi-grossistes ou grossistes.

L'emploi salarié des femmes est très limité au Bénin. Sur un effectif total de 34 330 agents permanents de l'Etat au 31 décembre 1992 on dénombre seulement 8 861 femmes, soit 25,81%.

Elles sont très peu représentées dans les professions libérales telles que les architectes, les huissiers, les notaires ou les avocats.

Malgré ses nombreuses activités, certaines contraintes d'ordre juridique, politique, socio-culturel et économique limitent la pleine participation de la femme au développement du pays.

#### **IV-5 Politique et dispositifs d'appui à la création d'emploi et à la relance du secteur privé**

Pour relancer les activités de ce secteur, le gouvernement a arrêté les deux objectifs suivants :

- Sauvegarder le potentiel existant (et ses parties potentiellement viables) qui est faible, endommagé et confronté à de durs problèmes d'ajustement et de marché ;
- Promouvoir de nouvelles activités sur des bases compétitives et durables, ceci en s'appuyant sur la position géographique du pays, sur les ressources transformables en favorisant le potentiel humain.

Pour ce faire, plusieurs dispositifs et programmes d'appui à la création d'emplois ont été mis en place.

#### *IV-6 Dispositifs d'appui aux entreprises*

Les dispositifs d'appui aux entreprises comprennent le Centre de Formalité des Entreprises, les structures d'aide à la création et au développement des entreprises (CePEPE, Campus Bénin, PAPME et PADME) ainsi que les structures de financement (les Banques et les Mutuelles).

Ces institutions ont été un support important pour susciter et soutenir le développement de l'esprit entrepreneurial chez les Béninois, pour la consolidation et le renforcement des entreprises existantes, la formation des entrepreneurs, la restauration de l'intermédiation bancaire et de la confiance de la population dans le système bancaire formel.

Mais le niveau de création de nouvelles entreprises apparaît faible. Les quatre structures (CePEPE, Campus Bénin ; PADME, PA"ME) ont appuyé la création d'une soixantaine d'entreprises en moyenne par an. L'emploi généré est peu important et se situe dans l'ordre de 800 emplois nouveaux et 1 200 consolidés.

Les raisons de ces faibles performances sont à situer au niveau global de l'économie mais également au niveau des dispositifs eux-mêmes. Ainsi, au titre de ces faiblesses, on peut noter :

- ❖ l'insuffisance de suivi, de l'assistance-conseil à Cotonou ;
- ❖ l'insuffisance des mesures adaptées aux artisans ;
- ❖ le niveau élevé de l'apport personnel exigé des promoteurs ;
- ❖ la tendance au repli sur les entreprises existantes et désintéressement du soutien à la création des entreprises due à

- l'exigence des performances de la rentabilité des agences de soutien ;
- ❖ la méfiance des banques vis-à-vis des opérateurs économiques nationaux ;
- ❖ la trop grande protection de la profession bancaire et l'absence des banques spécialisées dans les opérations à moyen et long termes (Fonds de Promotion Economique, Banque de l'Habitat, etc.)

Mais il existe des atouts à consolider pour l'avenir :

- ❖ la reprise du programme « Entreprise » au CePEPE devra dynamiser les performances du Centre dont une antenne créée à Parakou ;
- ❖ le programme de formation préalable du promoteur, son suivi et le développement d'un réseau de solidarité entre promoteurs appliqué par Campus Bénin ;
- ❖ l'extension du financement par le PAPME aux opérations de court terme et l'ouverture d'une antenne à Parakou ;
- ❖ la souplesse et la rapidité des actions de PADME dans la consolidation des emplois informels ;
- ❖ la consolidation achevée du système bancaire et la confiance retrouvée au système bancaire se traduit par la hausse continue des dépôts ;
- ❖ le développement des structures d'épargne et de micro-crédit.

#### **IV-7 Dispositifs de formation**

Les dispositifs doivent assurer une adéquation de la formation à l'emploi. C'est pourquoi les objectifs dans le cadre de la formation sont d'élever le niveau général d'instruction de la population, de renforcer l'enseignement technique et professionnelle, de développer et de rationaliser l'éducation non formelle et l'alphabétisation.

A l'évaluation, on peut noter ce qui suit ;

On constate une augmentation régulière du taux de scolarisation sans une amélioration des taux de rendement interne. L'enseignement technique professionnel, bien que désigné comme seconde priorité, ne dispose pas encore de moyens suffisants en personnels, en infrastructures et en

équipements. Le secteur privé assure un supplément important dans l'enseignement technique, mais les filières de production, de maintenance industrielle sont encore insuffisamment développées. L'introduction et l'intégration de la formation professionnelle manuelle et de la culture technologique à tous les ordres d'enseignement n'ont pas encore démarré. La non prise en compte de l'enseignement maternel réduit les chances d'intéressement des enfants à la formation technique dès leur plus bas âge. L'apprentissage traditionnel assure encore la plus grande partie de la formation professionnelle et technique avec les insuffisances en moyens méthodes et sans aucune harmonisation ni alternance avec le système formel. L'alphabétisation n'est pas envisagée dans l'optique d'enrayer l'analphabétisme. La formation en cours d'emploi se limite encore pour la plus grande part à la formation en gestion.

Au total, l'adéquation de la formation à l'emploi est incertaine. Ce qui implique un important dispositif de développement professionnel et de formation professionnelle continue.

Néanmoins, le système dispose d'atouts. On peut citer ;

- la définition claire des objectifs et des priorités ;
- l'intérêt plus grand de la population pour l'école ;
- le souci des parents pour l'adéquation de la formation avec l'emploi et l'intérêt marqué pour l'éducation et la formation technique ;
- le dynamisme du secteur privé ;
- l'accroissement continu des capacités d'enseignement technique avec l'ouverture du lycée technique de Bohicon et la programmation des Centres de Promotion Rurale ;
- l'existence de bases d'appui et les expériences dans la formation complémentaire des artisans ;
- le besoin de formation complémentaire des diplômés et des entrepreneurs.

Les faiblesses du système de formation à ce niveau relèvent encore notamment des points suivants :

- l'insuffisance en quantité et en qualité des formateurs ;

- l'inexistence de passerelle entre le secteur formel et l'apprentissage ;
- la non adoption d'une politique de formation professionnelle continue dont le projet prend en compte toutes les formations en cours d'emplois ou liées à un emploi ;
- l'insuffisance de matériels techniques et pédagogiques adaptés à tous les niveaux ;
- l'insuffisance des infrastructures.

#### **IV-8 Dispositifs d'Insertion/Réinsertion**

Il s'agit de dispositifs spéciaux visant directement la création d'emplois pour des groupes cibles, en particulier les déflatés et les diplômés sans emploi.

On en dénombre trois principaux sans coordination entre eux.. Il s'agit du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE), du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), et du Projet d'Insertion des Sans Emplois dans l'Agriculture (PISEA).

##### *a) Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE)*

C'est un établissement public à caractère social créé en 1992 et placé sous la tutelle du Ministère chargé de la promotion de l'emploi.

Le FSNE a contribué massivement à la création d'emplois : 16 537 diplômés ont bénéficié de la préinsertion entre 1991 et 1998 soit une moyenne de 2000 diplômés par an. Il constitue donc le dispositif d'appui le plus important à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Il a permis à ces jeunes d'être en contact avec le monde du travail et d'acquérir quelques expériences.

Mais la formule n'a pas réussi à insérer des jeunes de façon permanente. Le programme a souffert du manque de suivi des bénéficiaires pour déterminer combien ont pu s'insérer durablement.

Le Programme Contrat-Assistance-Emploi qui complète le programme de préinsertion professionnelle a permis de mettre en contrat en 1998 plus de 500 diplômés sans emploi dans les secteurs parapublics et privés.

Un nouveau programme dénommé « Emploi Jeune » a été conçu pour le remplacer à partir de 1999. Ce programme prévoit un suivi plus régulier des stagiaires et leur préparation à l'accès à un emploi à l'issue du stage.

La reprise des concours d'entrée à la Fonction Publique et la prise en charge des contractuels de l'administration par le budget national dégagent le FSNE qui peut se concentrer plus sur le soutien (financier et à la formation) à l'auto-emploi, au développement professionnel, élargir son champ d'action à tous les jeunes et ses représentations à l'intérieur du pays.

*b- Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ)*

Le F.I.J. est sous tutelle du Ministère chargé de la jeunesse et est soutenu par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJS) Son activité principale est la formation des jeunes à l'entrepreneuriat pour l'auto-emploi. Le FIJ a obtenu des résultats limités (6 micro-entreprises en moyenne financées par an) du fait de la faible contribution financière de l'Etat et des autres partenaires. La CONFESJS offre par année et par pays membre la possibilité du financement de 10 projets.

*d) Projet d'Insertion des Sans Emplois dans l'Agriculture (PISEA)*

Si les deux premiers dispositifs s'adressent principalement aux diplômés du système éducatif, le PISEA s'intéresse à tous les jeunes sans emplois et aux défilés désireux de s'installer à leur propre compte dans l'agriculture individuellement ou en association, en finançant leurs micro-projets. Il aide par le suivi et l'appui à la formation des promoteurs. Le projet a démarré en 1997. En douze mois d'activités, le PISEA a financé 260 micro-projets et aidé à la création d'emplois

permanents et occasionnels estimés respectivement à 484 et 968 donc environ 1452 au total, soit une moyenne de plus de 120 emplois créés par mois et un financement de 531 000 F CFA pour un emploi.

Le Programme apporte un appui institutionnel aux Centres de Promotion Rurale (CPR) des CARDER et alloue des crédits aux jeunes formés. Au total, 28,4 millions F CFA ont été alloués à sept CPR dans ce cadre.

Mais sa principale difficulté se situe au niveau du suivi destiné à garantir le succès des micro-projets financés et éviter que leurs promoteurs reviennent plus tard sur le marché du travail.

D'une manière générale, la plupart de ces structures connaissent de sérieuses difficultés au nombre desquelles on peut citer :

- le manque ou l'insuffisance de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes diplômés ;
- l'insuffisance de dispositifs d'appui à la promotion de l'emploi ;
- la faible capacité des promoteurs au marché financier (coût élevé du crédit, garantie bancaire, etc.)
- la faiblesse de la gestion comptable des entreprises ;
- l'utilisation par les entreprises d'une main d'œuvre peu qualifiée par souci d'économie sur la masse salariale ;
- la survivance de l'esprit de fonctionnariat au niveau de la plupart des jeunes ;
- la faible diversité des spécialistes en matière de formation professionnelle ;
- les difficultés de prise en charge des coûts de formation ;
- l'insuffisance, la vétusté et l'obsolescence du matériel didactique dans les centres de formation professionnelle ;
- le nombre insuffisant de formateurs et d'encadreurs qualifiés.

Le taux de couverture réelle des dispositifs d'appui à la direction des PME-PMI et des micro-entreprises est faible et rien ne préjuge d'un renversement de tendance si des mesures appropriées ne sont pas prises. Il existe également beaucoup de laissés pour compte au sein de la population qui ne pourront jamais bénéficier pleinement des



possibilités offertes par les dispositifs actuels : descolarisés, personnes sans instruction, personnes sans ressources propres, etc.

Il serait donc nécessaire d'une part d'évaluer l'impact des dispositifs actuels et leur capacité par rapport à la demande potentielle d'appui, d'autre part d'envisager des mesures permettant de prendre en charge ceux qui n'ont pas les capacités d'intégrer le système formel de production.



**SUGGESTIONS-ALTERNATIVES-  
SOLUTIONS**

## Chapitre V : Suggestions-Alternatives-Solutions

L'objet de notre travail est de faire une analyse de l'épineuse mais importante question de l'emploi en jetant les bases d'une réflexion pour l'élaboration future d'une stratégie nouvelle de politique de l'emploi dans notre pays le Bénin

Notre démarche de chercheur n'a jamais été la recherche de facilité, mais au contraire une exigence chaque jour plus élevée de réflexion, d'interrogation, de recherche permanente sur le fondement propre de la mission que nous nous sommes assignée

C'est pourquoi nous avons fait le choix de construire notre monographie sur la base d'une profonde analyse de la problématique de l'emploi en République du Bénin

Au regard des indicateurs sur l'emploi, la nécessité d'une orientation de l'économie vers une relance durable s'impose afin de susciter le dynamisme nécessaire à la création d'emplois nouveaux et atténuer le chômage, le sous-emploi et l'exclusion sociale dans la perspective de lutter contre la pauvreté

La résorption des problèmes de l'emploi nécessite non seulement un changement de mentalité de la population en âge de travailler, mais surtout une volonté manifeste de l'Etat.

Dans le contexte de la mondialisation de l'économie et face à la perspective d'entrée en vigueur du tarif extérieur commun, les programmes d'actions prioritaires devront mettre un accent particulier sur :

- l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de réalisation des activités économiques ;
- la promotion du développement de PME-PMI, des petits métiers et des micro-entreprises artisanales de production ;
- la mise en place d'une banque de développement ;

- le renforcement des capacités des ressources humaines pour améliorer leur compétitivité et leur productivité ;
- le soutien aux investissements à haute intensité de main-d'œuvre ;
- le développement des capacités entrepreneuriales des jeunes diplômés sans emplois ;
- l'orientation des actions de promotion de l'emploi vers le secteur secondaire ;
- le recours à des options technologiques plus intensives en main d'œuvre et en ressources locales ;
- la mise en œuvre d'actions de communication en direction des demandeurs d'emploi en vue de leur orientation vers les créneaux porteurs tout en évitant d'être dans des filières déjà occupées par d'autres acteurs classiques. Il est alors nécessaire d'éviter la concurrence entre différents acteurs pour des activités mobilisatrices de revenus.

La situation est vite atteinte entraînant des contre performances ;

- l'encouragement à l'auto-emploi ;
- les investissements décentralisés et participatifs dans les domaines productifs et sociaux, permettant d'augmenter les revenus des populations défavorisées tout en favorisant leur accès au Minimum Social Commun ;
- l'orientation des programmes d'investissements nationaux de façon à optimiser leurs impacts sur l'emploi ;
- la facilitation de l'accès à la terre par la réforme agraire ;
- le renforcement des capacités des dispositifs d'appui à la promotion de l'emploi ;
- la réalisation d'une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché de travail ;
- développer les initiatives des jeunes et les réseaux d'échanges de l'information sur l'emploi et les opportunités de propositions : la mise en place de centres expérimentaux d'information et de valorisation des innovations en matière d'emploi, serait par exemple une bonne initiative ;

- la création des centres régionaux et départementaux de formation professionnelle.

Ces centres assureront la formation initiale et le perfectionnement des artisans. Ils disposent d'une large autonomie qui leur permet de s'adapter aux secteurs dominants dans leur zone d'implantation ;

- faciliter l'accès aux crédits et aux ressources financières pour accompagner la formation professionnelle et l'artisanat, tout en préparant les jeunes au rôle de chef d'entreprise ;
- renégocier un contrat de confiance entre les jeunes et les décideurs ;
- la crise demeure l'expression de l'échec des politiques Etatiques. les autres acteurs, municipalités et populations, sont cependant interpellés. Il reste évident que la politique de l'emploi est la charge de l'Etat qui doit créer les conditions favorables d'un partenariat dynamique avec les autres décideurs, opérateurs économiques, populations, ONG et agences concernés par la gestion des villes.
- les ONG ont un rôle important à jouer du fait de leur approche éducationnelle et de leur rôle d'intermédiation. La crédibilité qu'elles ont acquise est le reflet de leur succès dans le domaine du développement.
- trouver une bonne articulation entre les indicateurs à la base et les politiques Etatiques et municipales et les actions des ONG et agences de développement.
- partir des besoins concrets des jeunes et tenir compte de la configuration socio-économique du milieu ;
- créer des structures fonctionnelles d'encadrement, de formation et d'information des jeunes, car sans une bonne préparation, par la formation et la mise à disposition d'outils adaptés, la jeunesse risque d'être handicapée devant de nombreux et rapide changement techniques, culturels et socio-économiques du 3<sup>ème</sup> millénaire c'est dans ce sens que la maîtrise de l'outil informatique, l'ouverture aux autoroutes de la communication et l'accès à l'Internet constituent un enjeu de taille pour les jeunes et pour la société.

On n'insistera jamais assez sur les incidences psychologiques et humaines du chômage sur celui qui en souffre.

Les jeunes, au-delà des frustrations et privations de toutes sortes, vivent un sentiment de culpabilité profond et injustifié, le sentiment de porter un stigmate, des traumatismes et une détresse, un mépris de soi-même, pouvant aller jusqu'à la perte de son identité.

Il convient d'ajouter à cette position, d'autres éléments explicatifs, du chômage des jeunes béninois notamment les problèmes d'accès des jeunes au crédit, l'absence de qualification des demandeurs d'emploi, l'étroitesse du marché national de l'emploi, le manque crucial d'information des jeunes sur les possibilités et opportunités d'emplois etc.

Le secteur informel est, depuis quelques années, identifié comme un pourvoyeur d'emplois capable de résorber une grande partie des jeunes chômeurs et sans grande qualification.

Mais, il existe un problème fondamental à résoudre dans ce domaine, à savoir l'accompagnement des jeunes qui investissent ce secteur.

Pour ce faire, des hypothèses ou voies à explorer sont multiples :

- Le besoin d'une action en amont sur les structures économiques et de formation est apparu également comme la base de toute stratégie réellement efficace, sans oublier cependant de prendre garde aux effets directs des mesures envisagées sur l'inflation. Il faudrait travailler aussi à l'atténuation des barrières entre travail manuel et travail intellectuel.

- L'établissement d'un plan de transition vers un nouveau type de société. Il faut mettre sur pied une politique de jeunesse qui tienne d'avantage compte des aspirations de celle-ci. Il n'est plus possible d'envisager d'utiliser l'armée ou l'école comme institutions disciplinaires, destinées à dompter les jeunes, à leur faire adopter un comportement docile pour s'intégrer à un monde du travail d'ailleurs de plus en plus hostile. Les jeunes prennent aujourd'hui énormément d'initiatives qui ne demandent qu'à être accompagnées ;

-L'implication totale des partenaires sociaux dans la détermination des opportunités, des conditions de travail appropriées et des niveaux de rémunération des jeunes pourrait être impérative.

-S'agissant de l'implication totale des partenaires sociaux, les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans la bataille pour l'emploi des jeunes et des femmes.

-Toutefois, leur action dans ce domaine, pour être efficace, doit être précédée par un certain nombre de préalables notamment :

-Une création par les collectivités locales d'administrations capables de concevoir et de conduire des politiques à court, moyen et long terme pour une réponse durable aux problèmes des jeunes et des femmes dont l'emploi ;

-Une étude approfondie des cibles des différentes stratégies jusqu'ici mises en œuvre pour promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes.

De ce point de vue, il convient de noter que les cibles jeunes et femmes ont un rapport très différent à l'emploi et au chômage, et ne peuvent, par conséquent, pas faire l'objet des mêmes stratégies de promotion.

Il faut noter également que les recherches dans ce domaine sont très faibles, d'où l'insuffisance de données capables de fonder de solides réflexions sur la question.

S'agissant des stratégies en cours, l'auto-emploi que l'on semble agiter comme une panacée pour résoudre le chômage ne constitue pas nécessairement la meilleure stratégie pour l'insertion des jeunes. Les problèmes liés à l'accès au crédit sont peut être moins difficiles à résoudre (il suffit d'une volonté politique) que la gestion et la rentabilisation des fonds qui sont alloués à des jeunes qui doivent tout découvrir.

De plus, signalons qu'il y a des secteurs à explorer davantage :

Les secteurs où les besoins sociaux sont les plus cruciaux comme par exemple l'encadrement des populations, les métiers émergents liés

surtout aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les métiers du sport (monitorat, coatching) ou liés au sport (fabrication et vente de matériel sportif) etc, sont des solutions ponctuelles mais qui méritent d'être explorés.

Mais dans tous les cas, la solution devrait, pour être efficace être structurelle c'est-à-dire s'attaquer aux questions d'éducation et de formation et créer les conditions de mise en œuvre de grandes opérations de production de biens et de services à travers la mise en place par exemple, d'entreprises agricoles ou industrielles de grandes capacités d'emplois.



## *V-1 Les stratégies et actions prioritaires*

Pour la mise en œuvre des stratégies identifiées, un certain nombre d'action doit être mis en œuvre.

### **Objectif N°1**

#### *V-2 Accroître les capacités des communautés à la base*

La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre des stratégies ci-après :

- ◆ éducation et formation ;
- ◆ renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés ;
- ◆ promotion de la santé et de l'hygiène communautaire ;
- ◆ gestion communautaire de l'environnement et des infrastructures de développement ;
- ◆ développement des capacités entrepreneuriales des communautés ;
- ◆ amélioration du cadre institutionnel et législatif des actions communautaires.

Les sous-objectifs à atteindre par chaque stratégie sont les suivants :

##### *a) Education et formation*

Cette stratégie vise à développer les capacités des communautés à la prise des décisions stratégiques concernant le développement de leur milieu par l'élévation de leur niveau de culture générale et d'information technologiques. Pour ce faire, cinq sous-programmes sont proposés. Il s'agit de :

- ✓ généralisation de l'enseignement de base
- ✓ amélioration de l'accès des jeunes à la formation professionnelle initiale,
- ✓ développement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes ;
- ✓ installation de radio-communautaires et publication de journaux ruraux d'information et d'éducation ;

✓ Intensification de l'alphabétisation fonctionnelle de masse.

b) *Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés.*

Ce renforcement permettra de doter les communautés à la base de compétences et de structures fonctionnelles de gestion des activités de développement. Les stratégies d'actions reposent sur les trois sous-programmes suivants :

- réhabilitation des structures traditionnelles à fonctions communautaires ;
- mise en place, par les communautés, d'organes de gestion communautaire du développement local ;
- formation au leadership et la gestion du changement et des conflits.

c) *Promotion de la santé et de l'hygiène communautaire*

Elle vise à rendre disponibles et facilement accessibles, en tout lieu et en tout temps, les services de santé primaire et les informations d'hygiène individuelle et collective.

Les stratégies reposent sur les quatre sous-programmes suivants :

- renforcement des centres de santé de type communautaire et coopératif ;
- éducation sanitaire préventive de masse ;
- rationalisation de la médecine traditionnelle ;
- création de dépôts de pharmacies communautaires.

#### *d) Gestion communautaire de l'environnement et des infrastructures de développement*

La mise en œuvre de cette stratégie permettra de garantir le développement durable des localités par une gestion appropriée de l'environnement et des infrastructures socio-communautaires.

Huit sous-programmes prioritaires ont été retenus et se présentent comme suit :

- promotion de plantations forestières communautaires et coopératives,
- aménagement de parcs et de sites agro-forestiers en zones pastorales,
- aménagement des bas-fonds à usage communautaire,
- gestion communautaire des déchets solides,
- réhabilitation et consolidation des infrastructures socio-communautaires,
- hydraulique et électrification villageoises,
- promotion de l'habitat social en zones périurbaines et rurales,
- désenclavement des localités en zones rurales notamment des zones de production

#### *e) Développement des capacités entrepreneuriales des communautés*

Elle vise à accroître les ressources matérielles et financières des populations par le développement de l'esprit d'entreprise des opérateurs économiques dans les secteurs informels agricoles et artisanaux. Quatre sous-programmes ont été identifiés :

- appui à la promotion d'activités génératrices de revenus,
- promotion des PME/PMI, des micro-entreprises de type coopératif ou associé et des ONG,

- promotion de systèmes de financement décentralisé en zones défavorisées,
- gestion de la sécurité alimentaire.

*f) Amélioration du cadre institutionnel et législatif des actions communautaires*

Cette stratégie conduira à mettre en place les mécanismes d'impulsion et de coordination des actions de développement communautaire.

Il est prévu la réalisation de quatre sous-programmes devant concourir à rendre opérationnel le PNDC.

- décentralisation et déconcentration des pouvoirs politiques et administratifs de décision ;
- actualisation de la législation coopérative et mutualiste ;
- élaboration et mise en œuvre d'une législation spécifique aux ONG
- concertation permanente entre l'Etat et la société civile.

## **Objectif N°2**

### **V.3 Soutenir les Investissements à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre**

Pour réaliser cet objectif, deux stratégies seront mise en œuvre. Il s'agit ;

- de la réhabilitation et de la réalisation des infrastructures socio-communautaires ;
- de la promotion des entreprises à haute intensité de main-d'œuvre.

*a) Réhabilitation et réalisation des infrastructures socio-communautaires*

La mise en œuvre de cette stratégie passe par la réalisation des deux sous-programmes suivants :

- l'assainissement des voies humaines et des quartiers insalubres ;
- la promotion des matériaux locaux ;

*b) Promotion des entreprises à haute intensité de main d'œuvre*

Les sous-programmes envisagés sont :

- l'organisation d'ateliers de formation de courte durée aux nouvelles technologies à l'intention des entrepreneurs des PME locales des BTP ;
- la formation des PME à l'utilisation des matériaux ;
- la mise en place de système de crédits pour l'acquisition d'équipement par les PME.

**Objectif N°3**

*V.4 Promouvoir le développement des PME/PMI, des petits métiers et des micro-entreprises artisanales de production*

Pour atteindre cet objectif, les stratégies ci-après devront être mises en œuvre :

- adoption des mesures favorables à la création des PME-PMI ;
- promotion de l'accès des artisans au crédit ;
- renforcement des capacités techniques, professionnelles et entrepreneuriales des artisans ;
- promotion des produits artisanaux ;
- amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de l'artisanat ;

Pour ce faire, les sous-programmes ci-après ont été identifiés.

*a) Adoption de mesures favorables à la création des PME-PMI*

- la création d'une zone Franche industrielle ;
- la création et la viabilisation des zones industrielles ;
- la mise en œuvre du schéma directeur de développement du tourisme au Bénin ;

*b) Accès des artisans au crédit*

- La poursuite et le renforcement des interventions des structures chargées de micro-finance telles que : l'AGeFIB, le PADME, le PAPME, le PAGER, le FIJ, le FSNE, le PISEA, les CREC etc ;

*c) Renforcement des capacités techniques, professionnelles et entrepreneuriales des artisans*

- la formation et le recyclage des artisans ;
- la formation d'artisans formateurs ;
- l'extension de la formation duale.

*d) Promotion de la production artisanale*

- l'organisation des salons et foires de l'artisanat.

*e) Amélioration du cadre réglementaire, institutionnel et fiscal de l'artisanat*

- la mise en œuvre de la loi sur l'artisanat,
- la création de la chambre de métiers.

## **Objectif N°4**

### *V.5 Renforcer le développement professionnel*

Cet objectif vise à faciliter l'adaptation des demandeurs d'emploi aux besoins du marché du travail.

La mise en œuvre de cet objectif passe par les stratégies suivantes :

- la préparation des demandeurs d'emploi à l'insertion dans la vie active et la spécialisation professionnelle ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

*a) Préparation des demandeurs d'emploi à l'insertion dans la vie active et la spécialisation professionnelle*

La mise en œuvre de cette stratégie passe par les sous-programmes suivants ;

- le renforcement des capacités et la spécialisation professionnelle ;
- la création des centres de métiers,
- l'élaboration et la mise en œuvre de modules spécifiques de complément de formation au profit des demandeurs d'emplois ;
- le renforcement de la fonction « orientation des demandeurs d'emploi » au sein des dispositifs de promotion de l'emploi.

*b) l'adoption et la mise en œuvre de la Politique de Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage*

la mise en œuvre de cette stratégie passe par ;

- l'élaboration et l'adoption de la Politique de Formation Professionnelle Continue ;
- l'opérationnalisation du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle continue et de l'Apprentissage.

## **Objectif N° 5**

### *V.6 Diversifier la production agricole*

Il s'agit de promouvoir les filières porteuses et créer ainsi des emplois et améliorer les revenus des producteurs. Pour la mise en œuvre de cet objectif, les deux stratégies suivantes sont retenues ;

- consolider les filières porteuses actuelles et développer de nouvelles filières ;
- promouvoir des actions de recherche sur les cultures autres que le coton ;

*a) Consolidation des filières porteuses actuelles et développement de nouvelles filières*

- promotion et développement de la culture de l'ananas ;
- relance de la culture du manioc et lancement d'une nouvelle variété de manioc ;

- relance des cultures de café et de cacao ;
- relance de la filière anacarde ;
- promotion de la culture du niébé ;
- relance de la filière palmier à huile ;
- relance de la production rizicole ;
- relance de la filière porcine ;
- diversification et amélioration des systèmes d'exploitation agricole en zone rurale

*b) Promotion des actions de recherches sur les cultures autres que le coton*

- recherche de débouchés pour la filière maïs ;
- mise au point des techniques de promotion des cultures maraîchères de grande consommation

## **Objectif N°6**

### **V.7 Renforcer les structures décentralisées à travers la planification et le développement de la capacité de la capacité de maîtrise d'ouvrage**

Cet objectif vise à préparer les structures décentralisées à leurs nouvelles responsabilités à travers la maîtrise du processus de planification et de la notion de « maîtrise d'ouvrage ».

Pour atteindre cet objectif, trois stratégies sont identifiées :

- le renforcement des capacités des structures décentralisées en techniques de planification et de programmation ;
- le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage
- la gestion communautaire des initiatives de développement.

*a) Le renforcement des capacités des structures décentralisées en techniques de planification et de programmation*

La mise en œuvre de cette stratégie passe par la réalisation des sous-programmes suivants :



- l'initiation des membres des comités de développement aux différentes phases du processus de planification ;
- la définition des priorités et la mobilisation des ressources ;
- l'alphabétisation fonctionnelle.

*b) Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage*

Les sous-programmes envisagés sont :

- l'information des membres des comités de développement locale sur les programmes de coopération technique existants et dont ils peuvent bénéficier ;
- l'information des membres des comités de développement local sur les domaines d'intervention et les compétences des structures nationales et régionales publiques et privées d'appui au développement communautaires en vue de la délégation de la maîtrise d'ouvrage ;
- l'initiation à l'élaboration de projet de développement par les structures décentralisées ;
- l'information et la formation sur les procédures de passation de marché ;
- l'accès et l'utilisation des technologies modernes d'information et de communication ;
- l'alphabétisation fonctionnelle.

*c) La gestion communautaire des initiatives de développement*

Pour cette stratégie, les sous-programmes retenus sont :

- L'initiation à la gestion des membres des comités de développement et des comités de gestion ;
- L'alphabétisation fonctionnelle ;
- La mise en place d'un mécanisme permanent d'appui aux comités de gestion ;
- La formation en techniques de dynamique de groupe.

## V-8 Financement

Les financements des stratégies et actions prioritaires et la promotion de l'emploi se feront sur la base des plans de développement local réalisés par les communautés.

Ces financements iront directement aux communautés à travers les canaux habituels de financement des actions ciblées. La responsabilité première qui incombe aux communautés est de mobiliser prioritairement les ressources internes avant tout apport d'aide extérieure à titre complémentaire. Plus que jamais l'adage qui dit qu'il faut d'abord compter sur ses propres forces doit servir de fil conducteur dans toutes initiatives de développement communautaire. Dans cet esprit, trois sources de financement peuvent être évoquées.

### V-9 Le financement endogène

L'intérêt d'exiger qu'un plan de développement soit préalablement élaboré, vise à faciliter l'évaluation des besoins financiers et donc à mieux définir les stratégies de mobilisation des fonds nécessaires.

A partir de là, il sera plus facile d'identifier les sources de financement et donc de situer le niveau d'engagement financier de la communauté. Celle-ci a trois possibilités de financement qui seront utilisées selon la nature du projet ou des activités.

#### a)- *Les revenus collectifs des groupements villageois*

Depuis le début des années 1990, le coton est devenu la principale source de devises pour la République du Bénin et constitue la base de la production agricole autour de laquelle sont organisés les producteurs en « groupements villageois » conçus comme des formes de coopératives d'approvisionnement en intrants en amont et de commercialisation primaire du coton-graine en aval.

Les groupements villageois et les unions sous préfectorales de producteurs disposent d'importantes ressources financières liées à la production du coton. Ces ressources devraient être utilisées rationnellement dans le processus de développement des localités.

*b)- Les fonds coopératifs et mutualistes*

Au Bénin le réseau coopératif et mutualiste d'épargne et de crédit est l'un des plus dynamiques d'Afrique francophone au Sud du Sahara. En l'absence de données fiables sur les autres réseaux existants, on peut toutefois indiquer qu'en 1996, la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) a mobilisé quelques 14 milliards de francs CFA dont plus de 9 milliards en crédit aux producteurs. Si l'on devrait tenir compte des autres réseaux et des divers systèmes tontiniers, on peut affirmer que la capacité de financement endogène au Bénin est très importante et avoisinerait l'ordre de 20 milliards par année.

*c)- Les financements alternatifs*

Une des possibilités pour les populations d'autofinancer les actions de développement local consiste à lever des fonds ad'hoc par le système de cotisation. Cette forme de mobilisation de fonds n'est pas négligeable selon les cas, même si dans la majorité des cas, les ressources sont affectées aux activités d'ordre social.

Parmi les financements alternatifs, la mobilisation des fonds auprès des partenaires de proximité ou d'institutions de bonne volonté (organismes caritatifs ou donateurs bénévoles) peut être envisagée.

En additionnant toutes ces possibilités, on ne peut qu'aboutir à la conclusion que le financement endogène du développement communautaire non seulement est possible, mais existe réellement.

***V-10 L'apport de l'Etat***

Une partie du financement du développement communautaire et promotion de l'emploi sera probablement assurée par l'Etat à travers les subventions aux collectivités décentralisées et le système de contrepartie sous forme d'assistance technique, d'appui financier ou en nature et d'exonérations fiscales de certains biens de production ou d'équipement. La plupart des agences, programmes et projets parrainés par l'Etat

pourraient également intégrer leurs interventions dans le cadre du développement communautaire et promotion de l'emploi.

a) *Le financement externe*

Les stratégies et actions prioritaires et la promotion de l'emploi auront naturellement besoin d'un appui conséquent de la communauté des bailleurs de fonds qui, du reste est convaincue du rôle primordial à faire jouer à la société civile. L'aide de la communauté internationale pourra emprunter trois canaux :

- le financement à travers les structures de l'administration centrale ;
- le financement via des ONG nationales et internationales ou des projets déjà opérationnels sur le terrain ;
- le financement à travers les collectivités décentralisées que sont les communes et l'appui financier dont pourront bénéficier les unités communautaires de développement dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de développement local.

L'Etat pour sa part, devra tout mettre en œuvre pour qu'il soit possible de comptabiliser les ressources investies dans le cadre des stratégies et actions prioritaires et la promotion de l'emploi.

***V-11 Dispositifs institutionnels de coordination de mise en œuvre et de suivi du programme***

De nombreux acteurs (ministères, ONG société civile, partenaires au développement, ...) interviennent sur le terrain en direction des communautés à la base sans une coordination rationnelle de leurs actions.

Aujourd'hui, la nécessité de clarifier le rôle de chacun des intervenants s'impose.

Il en résulte une urgence impérieuse de réfléchir à un cadre de coordination et de suivi des multiples actions des différents acteurs dans leurs interventions auprès des communautés à la base.

Outre le cadre de coordination, des mesures d'ordre réglementaire doivent être prises pour opérationnaliser la vision du développement communautaire et promotion de l'emploi.

Le cadre institutionnel du développement communautaire et promotion de l'emploi doit traduire à la fois son encrage dans les dispositifs nationaux de lutte contre la pauvreté et le souci permanent de permettre à la base d'assurer pleinement ses responsabilités dans le processus du développement humain durable.

A cet effet, un mécanisme de concertation sera mis en place en vue de coordonner et de suivre les interventions des ministères sectoriels et autres acteurs auprès des communautés à la base.

La structure fonctionnelle du développement communautaire et promotion de l'emploi est élaborée de la base au sommet comme suit :

- 1) au niveau de l'unité communautaire de développement : le comité de développement du village ou du quartier de ville.
- 2) au niveau de l'arrondissement : le Comité de Développement de l'Arrondissement ;
- 3) au niveau communal : le Comité Communal de Développement Communautaire ;
- 4) au niveau départemental : le Conseil Départemental de concertation et de coordination ;
- 5) au niveau national : le comité national de développement communautaire, placé sous la tutelle du ministère chargé de la planification du développement appuyé par un Secrétariat Technique du Développement Communautaire.

*a) – Du comité de Développement du village ou du Quartier de ville*

Le comité de développement du village ou du quartier de ville a pour mission d'assurer le développement planifié de la communauté et la gestion de son auto-promotion. Il crée une synergie entre les différents acteurs de l'UCAD afin d'optimiser leur contribution au développement communautaire. A ce titre, il facilite l'insertion et l'intégration dans la stratégie d'actions de promotion du village ou du quartier de ville des stratégies sectorielles d'action des partenaires extérieurs tels que le

Gouvernement, les ONG et les autres partenaires au développement du village.

b)- Du comité de développement de l'arrondissement

Le comité communal de développement communautaire veillera à l'intégration des actions de développement communautaire dans le plan de développement stratégique de la commune et à la création d'un Fonds de Développement Local (FDL) en vue de soutenir les actions de développement inscrites au Programme de Développement.

Il apportera un appui technique et administratif aux UCD.

Ces structures d'animation et de suivi du développement local sont des instruments privilégiés de gestion au service des élus locaux.

Il est constitué des représentants de la commune et des représentants des arrondissements. Son bureau travaille en étroite collaboration avec le conseil communal.

d) Au niveau département

Le conseil départemental de concertation et de coordination assure le suivi des actions du développement communautaire. Il organise tous les deux ans une conférence sur le développement communautaire dans le département.

e) Au niveau national

Le comité national du développement communautaire sera composé des représentants des différents ministères, des ONG, de la société civile et d'autres acteurs qui manifestent un intérêt pour le développement communautaire et promotion de l'emploi. Il est observatoire au niveau national du développement communautaire. Ce comité permettra de coordonner et de suivre la mise en œuvre des programmes de développement communautaire et promotion

de l'emploi, d'évaluer leur impact sur la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ce comité permettra également de promouvoir la collaboration entre l'Etat et la société civile sur les questions de développement communautaire et promotion de l'emploi.

Quant au Secrétariat Technique du Développement communautaire, il a pour mission de :

- suivre l'exécution des activités planifiées ;
- mettre en place un système de suivi-évaluation approprié et efficace pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme de promotion des UCD pilotes et du programme national de développement communautaires ;
- assurer une large diffusion et la mise à disposition permanente du public des informations sur les expériences de développement communautaire.

## LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI PROGRAMME D'ACTION : TABLEAU DE SYNTHESE

Objectifs	Stratégie	Actions
Objectif N°1 : - Accroître les capacités des communautés à la base	- Education et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralisation de l'enseignement à la base</li> <li>• Amélioration de l'accès des jeunes à la formation professionnelle initiale</li> <li>• Développement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes</li> <li>• Installation de radios communautaires et publication de journaux ruraux d'information et d'éducation</li> </ul>
	- Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des structures traditionnelles à fonctions communautaires</li> <li>• Mise en place par les communautés d'organes de gestion communautaire du développement local</li> <li>• Formation au leadership et à la gestion du changement et des conflits</li> </ul>
	- Promotion de la santé et de l'hygiène communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des centres de santé de type communautaire et coopératif</li> <li>• Education sanitaire préventive de masse</li> <li>• Rationalisation de la médecine traditionnelle</li> <li>• Création de dépôt de pharmacies communautaires</li> </ul>
	Gestion communautaire de l'environnement et des infrastructures de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de plantations forestières communautaires et coopératives</li> <li>• Aménagement de parcs et de sites agro-forestières en zones pastorales</li> <li>• Aménagement des bas-fonds à usage communautaire</li> <li>• Gestion communautaire des déchets solides</li> <li>• Réhabilitation et consolidation des infrastructures socio-communautaires</li> <li>• Hydraulique et électrification villageoise</li> <li>• Promotion de l'habitat social en zones périurbaines et rurales</li> <li>• Désenclavement des localités en zones rurales notamment des zones de production.</li> </ul>



	- Développement des capacités entrepreneuriales des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la promotion d'activités génératrices de revenus</li> <li>• Promotion des PME/PMI, des micro-entreprises de type coopératif ou associé et des ONG</li> <li>• Promotion de système de financement décentralisé en zones défavorisées</li> <li>• Gestion de la sécurité alimentaire</li> </ul>
	- Amélioration du cadre institutionnel et législatif des actions communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décentralisation et déconcentration des pouvoirs politiques et administratifs de décision</li> <li>• Actualisation de la législation coopérative et mutualiste</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre d'une législation spécifique aux ONG</li> <li>• Concertation permanente entre l'Etat et la société civile</li> </ul>
Objectif N° 2 : - Soutenir les investissements à haute intensité de main-d'œuvre	- Réhabilitation et réalisation des infrastructures socio-communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement des voie urbaines et des quartiers insalubres</li> <li>• Promotion des matériaux locaux</li> </ul>
	- Promotion des entreprises à haute intensité de main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'ateliers de formation de courte durée aux nouvelles technologies à l'intention des entrepreneurs des petites et moyennes entreprises (PME) locales des BTP</li> <li>• Formation des PME à l'utilisation des matériaux locaux</li> <li>• Mise en place de système de crédits pour l'acquisition d'équipement par les PME</li> </ul>
Objectif N°3 : - Promouvoir le développement des PME/PMI, des petits métiers et des micro-entreprises artisanales de production	- Adoption de mesure favorables à la création des PME/PMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une zone franche industrielle</li> <li>• Création et viabilisation des zones industrielles</li> <li>• Mise en œuvre du schéma directeur de développement du tourisme au Bénin</li> </ul>
	- Accès des artisans au crédit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite et renforcement des interventions des structures chargées de micro-finance telles que l'AGeFIB,, le PADME, le PAGER, le FIJ, le FSNE, le FSNE, le PISEA, les CREP etc.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités techniques, professionnelles et entrepreneuriales des artisans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et recyclage des artisans</li> <li>• Formation d'artisans <i>formateurs</i></li> <li>• Extension de la formation duale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la production artisanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des salons et foires de l'artisanat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre réglementaire, institutionnel et fiscal de l'artisanat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la loi sur l'artisanat</li> <li>• Création de la chambre de métiers</li> </ul>
Objectif N°4 -Renforcer le développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des demandeurs d'emploi à l'insertion dans la vie active et la spécialisation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités et spécialisation professionnelle</li> <li>• Création des centres de métiers</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre de modules spécifiques de complément de formation au profit des demandeurs d'emplois</li> <li>• Renforcement de la fonction « orientation des demandeurs d'emplois » au sein des dispositifs de promotion de l'emploi</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption et mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue et de l'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et adoption de la politique de formation professionnelle continue</li> <li>• Opérationnalisation du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage</li> </ul>
Objectif N°5 : - Diversifier la production agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation des filières porteuses actuelles et développement de nouvelles filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion et développement de la culture de l'ananas</li> <li>• Relance de la culture du manioc et lancement d'une nouvelle variété de manioc</li> <li>• Relance de la filière anacarde</li> <li>• Relance des cultures de café et de cacao</li> <li>• Promotion de la culture du niébé</li> <li>• Relance de la filière palmier à huile</li> <li>• Relance de la production rizicole</li> <li>• Relance de la filière porcine</li> <li>• Diversification et amélioration des systèmes d'exploitation agricole en zone rurale.</li> </ul>

	- Promotion des actions de recherche sur les cultures autres que le coton	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de débouché pour la filière de maïs</li> <li>• Mise au point des techniques de promotion des cultures maraîchères de grande consommation</li> </ul>
Objectif N° 6 - Renforcer les structures décentralisées à travers la planification et le développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage	- Renforcement des capacités des structures décentralisées en technique de planification et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation des membres des comités de développement aux différentes phases du processus de planification</li> <li>• Définition des priorités et la mobilisation des ressources</li> <li>• Alphabétisation fonctionnelle.</li> </ul>
	- Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information des membres des comités de développement local sur les programmes de coopération technique existants et dont ils peuvent bénéficier.</li> <li>• Information des membres des comités de développement local sur les domaines d'intervention et les compétences des structures nationales et régionales publiques et privées d'appui au développement communautaire en vue de la délégation de la maîtrise</li> <li>• Initiation à l'élaboration de projets de développement par les structures décentralisées</li> <li>• Information et formation sur les procédures de passation de marché</li> <li>• Accès et utilisation des technologies modernes d'information et de communication</li> <li>• Alphabétisation fonctionnelle</li> </ul>
	- Gestion communautaire des initiatives de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation à la gestion des membres des comités de développement et des comités de gestion</li> <li>• Alphabétisation fonctionnelle</li> <li>• Mise en place d'un mécanisme permanent d'appui aux comités de gestion</li> <li>• Formation en technique de dynamique de groupe</li> </ul>

## **CONCLUSION GENERALE**

Au terme de cette analyse, nous nous rendons compte que la question de l'emploi et l'insertion sociale économique des jeunes n'est pas aussi simple que l'on pourrait le croire. La jeunesse en situation de chômage occupe d'année en année une place importante au moment où les efforts de démocratisation engagés par le gouvernement font disparaître les structures d'encadrement des jeunes mises en place. Nous nous trouvons donc face à une réalité nouvelle qui, tout en angoissant les jeunes, leur donne une raison d'espérer en vue de faire échec au chômage devenu endémique et au sous emploi chronique, à la monotonie des campagnes et à l'agressivité des villes. Les mutations que nous vivons, nous invitent à affronter de nouveaux défis car le défi de l'emploi est un défi permanent.

L'emploi est un défi majeur dans les villes. Sans emplois, c'est l'explosion sociale. Le chômage est l'espace d'élection du banditisme et de l'insécurité.

Le manque d'activités permanentes et valorisantes favorise l'exclusion des jeunes et la perte de leur citoyenneté. Les économies se libéralisent, les institutions démocratiques se développent et se renforcent, transformant ainsi la relation Etat-citoyen.

Mais nous pensons que l'insertion économique ne suffit pas et qu'il est nécessaire de comprendre comment les acteurs urbains construisent leur citoyenneté, qu'elle soit acquise, conquise ou concédée. Il faut de véritables politiques d'emplois qui prennent en compte les besoins des générations actuelles et futures. Par politique d'emploi, on entend le besoin de susciter les conditions d'émergence d'activités génératrices de revenus stables et pérennes.

Aucun autre niveau, la dévaluation intervenue en 1994 apparaît comme un facteur tout aussi structurant que l'ajustement structurel, sur la problématique de l'emploi des jeunes, en terme de réduction de pouvoir d'achat mais aussi d'augmentation du taux de chômage par l'accentuation des difficultés financières des employeurs.

Donc, confronté à une situation économique difficile ne pouvant lui permettre d'assurer le plein emploi à tout le monde, l'Etat est

comme impuissant devant l'évolution de ce phénomène. La crise économique demeure l'expression de l'échec des politiques étatiques. Les autres acteurs, municipalités et populations sont cependant interpellés.

En outre, malgré la libéralisation des initiatives privées et la libre entreprise, le chômage des jeunes est devenu l'un des problèmes lancinants du moment. Nous devons donc inventer de nouvelles formes d'organisations des jeunes afin de pouvoir les mobiliser, les orienter, les former, les soutenir et les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'insertion socio-économique devenue de nos jours la priorité du pays en matière de jeunesse.

Pleins d'enthousiasme, d'ambitions et d'espoir en l'avenir, c'est avec désarroi que les jeunes se rendent compte subitement que la conjoncture du moment ne leur fait pas de cadeau pour leur épanouissement et leur pleine réalisation dans la vie. Elle ne leur offre pas la possibilité de s'insérer tant soi peu dans des activités viables de développement et de promotion sociale. Une telle situation en porte à faux avec les ambitions et les potentialités des jeunes constitue une grave menace pour leur équilibre psychologique et social.

Même scolarisés ou descolarisés, diplômés ou non, les jeunes se comportent en petits « cols blancs » et dédaignent les activités manuelles.

Or, dans un pays où l'industrie n'est pas développée et où tous les espoirs de développement se fondent essentiellement sur l'agriculture et sur d'autres activités dites complémentaires, quel avenir peut-on envisager pour cette jeunesse en dehors des activités manuelles ?

Nous estimons que l'accession à l'autonomie et à la responsabilité par l'activité et l'emploi devient un objectif majeur de travail en direction des jeunes. Leurs initiatives doivent être encouragées et accompagnées afin de contribuer chaque fois que c'est possible à l'accession du jeune à la citoyenneté par l'apprentissage de la vie associative et par la création de son propre

emploi . Malheureusement , beaucoup de projets n'ayant pas fait l'objet d'une étude approfondie et d'une planification conséquente , passent à côté et l'insertion préconisée ne voit pas le jour .

Pour remédier à celà, des efforts considérables sont à déployer en vue d'asseoir des projets bancables , viables et opérationnels profitables, aux jeunes et à la nation entière .

La jeunesse représente des enjeux sérieux pour l'avenir d'une nation .il importe donc de tout perdre à son profit pour gagner après.

Evidemment, l'Etat ne peut pas tout prendre en charge. C'est pourquoi tout citoyen doit se sentir concerné par cet appel et apporter sa contribution à la réalisation de nos rêves qui consistent à restituer à la jeunesse la place qu'elle a perdue.

Pour notre part, compte tenu des points faibles et de quelques points forts qui ressortent de l'ensemble des actions recensées, nous avons émis un certain nombre de suggestions dans une perspective de redynamisation et de promotion de l'emploi des jeunes.

Nous ne doutons pas que ces suggestions puissent contenir des insuffisances qui laisseraient à leur soif, certains de nos lecteurs, surtout ceux-là qui sont victimes et qui vivent quotidiennement l'expérience sur le terrain. Ils voudront bien comprendre que ce document n'est pas une panacée, mais une base d'un débat ouvert et consacre notre premier pas dans l'analyse des problèmes de l'emploi, mais pas le dernier sans doute. Leurs critiques ou leurs compléments ne feront que nous enrichir davantage dans nos préoccupations d'aider au mieux les jeunes à être des bâtisseurs et plus responsables d'eux-mêmes et de la collectivité entière.

Sur ce, nous invitons tous les acteurs économiques à plus d'effort et de créativité pour redonner confiance à ces jeunes dans la société où seuls les jeunes qui ont appris à entreprendre réaliseront leur destin.

# BIBLIOGRAPHIE

## I- Ouvrages

- 1- Tableau de Bord de la Fonction Publique Béninoise – MFPTRA – Cotonou juin 1993
- 2- Observatoire de l'Emploi (MTEAS)
- 3- Programme National de l'Emploi Orientation Générale et Action Immédiates (1996 – 1997)
- 4- Rapport Social 95 MPRE – GTZ de Décembre 1995, Cotonou
- 5- Démographie et Sécurité Alimentaire ONG – GTZ Juin 1991 Cotonou
- 6- Enquête (INSAE – RGPH<sub>2</sub> 1992)
- 7- Albert Meister – « *Vers une sociologie des associations* » Collection- Relations Sociales. Editions-Ouvrières.
- 8- Géographie du Bénin : Perspectives Démographiques : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique INSAE Juillet 1994
- 9- Les ONG et Promotion de l'emploi, document provisoire 1998.
- 10- Table Ronde sur « *Développement Communautaire et Promotion de l'Emploi* »
- 11- Observatoire de l'Emploi 6<sup>ème</sup> édition 1<sup>er</sup> Semestre 1999

## II - Extrait des cours de :

- 1 – Monsieur Moustapha TAMBA – Professeur de Sociologie – INSEPS
- 2 – Monsieur Moussé DIOR-DIOP – Professeur des Activités Socio-Educatives – INSEPS
- 3 - Monsieur Abdou Salam FALL – Sociologue IFAN-UCAD



